



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

UN LIBRARY

NINETEENTH YEAR

1138 *th MEETING: 19 JUNE 1964*

ème SÉANCE: 19 JUIN 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1138)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488): Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1)	1

654

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1138)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488): Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1)	1

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND THIRTY-EIGHTH MEETING

Held in New York, on Friday, 19 June 1964, at 3.30 p.m.

MILLE CENT TRENTE-HUITIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 19 juin 1964, à 15 h 30.

President: Mr. Arsène A. USHER (Ivory Coast).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1138)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):
Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Report by the Secretary-General to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus, for the period 26 April to 8 June 1964 (S/5764 and Corr.1)

1. The PRESIDENT (translated from French): In accordance with the decision previously taken by the Council, I invite the representatives of Cyprus, Turkey and Greece to take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Spyros Kyprianou (Cyprus), Mr. Orhan Eralp (Turkey) and Mr. Dimitri S. Bitsios (Greece) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT (translated from French): The Security Council will now continue its discussion of the item on its agenda. The first speaker on my list is the representative of Brazil, to whom I give the floor.

3. Mr. CARVALHO SILOS (Brazil): On behalf of the delegations of Bolivia, the Ivory Coast, Morocco, Norway and my own delegation, I should like to submit to the Council a revised text of the draft resolution circulated in document S/5776/Rev.1. The new text [S/5776/Rev.2]^{1/} provides for the inclusion of a new operative paragraph which reads:

^{1/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

Président: M. Arsène A. USHER (Côte-d'Ivoire).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1138)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):
Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 (S/5764 et Corr.1)

1. Le PRESIDENT: Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, j'invite les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Spyros Kyprianou (Chypre), M. Orhan Eralp (Turquie) et M. Dimitri S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT: Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre la discussion de la question figurant à son ordre du jour. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil, à qui je donne la parole.

3. M. CARVALHO SILOS (Brésil) [traduit de l'anglais]: Au nom des délégations de la Bolivie, de la Côte-d'Ivoire, du Maroc, de la Norvège et au nom de ma propre délégation, je présente au Conseil une version révisée du projet de résolution qui a été distribué sous la cote S/5776/Rev.1. Le dispositif du nouveau texte [S/5776/Rev.2]^{1/} contient un paragraphe additionnel rédigé comme suit:

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

"Calls upon all Member States to comply with the above-mentioned resolution".

4. The new paragraph is self-explanatory, and I do not think I need to elaborate on it. I shall confine myself to saying that its objective is to emphasize the responsibilities and the commitments which fall upon all Member States under the resolutions already approved by the Security Council.

5. The PRESIDENT (translated from French): I give the floor to the representative of the Soviet Union.

6. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. Chairman, thank you for giving me the floor. Before I explain our position, however, may I clarify a procedural question. At the end of this morning's meeting, you stated that there were no further speakers on your list either for that meeting or for this afternoon's meeting. My delegation thereupon reserved the right to speak at the afternoon meeting, today, 19 June.

7. We had reason to suppose, on the basis of your statement, that there were no other speakers and that we would be given the floor first. In accordance with the letter and the spirit of rules 27 and 14 of the provisional rules of procedure we should have been given the floor first, but we were not. May I ask by what considerations and provisions you were guided in this case, assuming your explanations at yesterday's meeting regarding Security Council procedure to have been correct?

8. The PRESIDENT (translated from French): This morning I did indeed state that there were no more speakers on the list for this meeting. I also stated that the Council would nevertheless meet this afternoon and that, if none of its members wished to speak either on the substance of the problem or on the draft resolution, I would be obliged to put the draft resolution to the vote. The representative of the Soviet Union then made it known that he would speak this afternoon.

9. I did not think that the Soviet representative's statement that he would speak this afternoon amounted to his formal enrolment on the list of speakers. Therefore I sent someone this afternoon to the Soviet delegation in order to confirm that the representative of the Soviet Union wished to speak; the answer I received confirmed this. By that time, the representative of Brazil was already on my list.

10. Perhaps I did not quite understand the Soviet representative's request yesterday, and if so, I apologize. If I had thought that in making his request he was reserving the right to speak first this afternoon, then, in conformity with the decision taken under the provisional rules of procedure, I would have given the floor first of all to the Soviet Union. If I did not do so, it was simply because I did not think that the Soviet representative was confirming that he was reserving priority to speak. It was simply a misunderstanding, and not a deliberate action on my part.

11. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Thank you, Mr. President, for your explanation, which, I regret to say, does not seem to me very convincing. Yesterday, as you well remember, we went into the matter of our

"Invite tous les Etats Membres à se conformer aux résolutions susmentionnées".

4. Ce nouveau paragraphe s'explique de lui-même; il n'est pas besoin, j'imagine, de le développer. Je me bornerai à dire que son objet est d'insister sur les responsabilités et les obligations qui incombent à tous les Etats Membres en vertu des résolutions déjà adoptées par le Conseil.

5. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

6. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Mais, avant d'exposer nos vues, permettez-moi d'éclaircir un point de procédure. A la fin de la séance de ce matin, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas d'orateur inscrit sur votre liste, soit pour le matin, soit pour l'après-midi, à la suite de quoi la délégation soviétique s'est réservée le droit d'intervenir à la séance de cet après-midi.

7. J'étais fondé à croire, conformément à votre déclaration, qu'il n'y avait pas d'autre orateur et que j'aurais la parole le premier. Selon la lettre et l'esprit des articles 27 et 14 du règlement intérieur provisoire, nous aurions dû avoir la parole en premier lieu, mais tel n'a pas été le cas. Permettez-moi de vous demander sur quelles considérations et sur quelles dispositions vous vous êtes appuyé en l'occurrence, après les explications — que nous voulons croire fondées — que vous avez données hier quant aux règles de la procédure au Conseil de sécurité.

8. Le PRESIDENT: Ce matin, j'avais effectivement déclaré que la liste des orateurs pour cette séance était épuisée; j'avais déclaré en outre que le Conseil tiendrait néanmoins une séance cet après-midi et que, si aucun membre ne désirait prendre la parole soit sur le fond du problème, soit sur le projet de résolution, je me verrais dans l'obligation de mettre le projet de résolution aux voix. Le représentant de l'Union soviétique a fait savoir qu'il parlerait cet après-midi.

9. La présidence n'a pas pensé que le fait de dire qu'il parlerait cet après-midi constituait, de la part du représentant de l'Union soviétique, une inscription formelle sur la liste des orateurs; j'ai donc, cet après-midi, dépêché quelqu'un auprès de la délégation soviétique pour qu'il me soit confirmé que le représentant de l'Union soviétique était disposé à prendre la parole; il m'a été rapporté que cela était confirmé. A ce moment-là, le représentant du Brésil figurait déjà sur ma liste.

10. La présidence n'a peut-être pas compris exactement la demande du représentant de l'Union soviétique hier et s'en excuse. Si elle avait pensé que cette demande était une prise de rang pour parler cet après-midi, elle aurait, conformément à la décision prise pour respecter le règlement intérieur provisoire, donné tout d'abord la parole à l'Union soviétique; si elle ne l'a pas fait, c'est parce qu'elle n'a pas cru que c'était une confirmation pour prendre rang. Il y a là uniquement une confusion et non pas une intention délibérée.

11. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre explication, qui, malheureusement, ne me paraît pas très convaincante. Hier, vous vous en souviendrez, je me suis

procedural rules in some detail, and I do not wish to repeat what has already been said. However, it is highly regrettable that insufficient tact and, I might say, not even elementary courtesy was shown yesterday to the highest-ranking diplomatic representative sitting at the Security Council table.

12. It was suggested by way of justification that if it had been at the theatre or at a football match, the highest-ranking person would have politely been given priority. That is, of course, a great advantage, a sign of tact and courtesy, but it is a pity that such courtesy does not extend beyond the seating at a football match.

13. As far as we are concerned, we understood that there were no other speakers, thus we naturally assumed that we would be given the floor first today. I want to emphasize that if you, Mr. President, or my esteemed colleague, Mr. Carvalho Silos, had approached my delegation, as is fitting among colleagues, there would of course have been no question and we would have been glad to yield the floor to any of our colleagues, and in particular to the representative of Brazil. Unfortunately, however, that was not done.

14. It is also a matter of elementary ethical standards. Please excuse me, Mr. President, for dwelling on these details. I think that for the sake of time it is unnecessary to interpret this part of our statement into the other languages. Permit me now to proceed directly to a statement of our position.

15. Mr. President, this is the third time this year that the Security Council has considered the question of Cyprus. The events taking place in and about Cyprus show very clearly that the enemies of the independence of the young Republic of Cyprus do not intend to leave that country in peace. Everyone knows that the threat of armed aggression hanging over Cyprus has not yet been removed. Foreign interference in the internal affairs of that country is continuing, endangering peace in the eastern Mediterranean and security throughout the world.

16. It is quite understandable that the armed clashes in Cyprus, which are accompanied by bloodshed and the loss of human life, should arouse deep regret and disquiet. The causes of this tension, the roots of this highly abnormal situation, are well known, and my delegation has already spoken about them more than once in the Security Council.

17. The long and deliberately inflamed discord between the two communities in Cyprus is being used as a pretext for unconcealed outside interference by certain Powers. In the origins of the Cyprus problem the designs may be clearly seen of aggressive imperialist and reactionary forces which are fitting Cyprus into their special and far-reaching plans.

18. This is not the first time, as we very well know, that the eastern Mediterranean has been the object of the designs of imperialist Powers, which see it as a region protecting the approach to the petroleum-rich countries of the Near East. It is here, in Cyprus, that they are trying to maintain a military base from which pressure can be exerted on the young States in the vicinity.

étendu assez longuement sur cette question de l'ordre des orateurs, et je ne voudrais pas me répéter. Mais il me paraît extrêmement regrettable que l'on ait manqué hier de tact et, je dirai même, enfreint les règles élémentaires de la courtoisie à l'égard du représentant diplomatique le plus élevé en grade présent parmi nous et siégeant à la table du Conseil de sécurité.

12. Pour se justifier, on a dit que si la chose se passait au théâtre ou à un match de football on céderait volontiers le pas au plus élevé en grade. Grande faveur, en effet, belle marque de tact et de politesse! On regrette seulement que cette courtoisie-là ne dépasse pas les bancs de football.

13. En ce qui nous concerne, nous avons cru comprendre qu'il n'y avait pas d'autres orateurs, et il était naturel de penser que nous serions les premiers à obtenir la parole à cette séance. Je tiens à souligner que si vous, Monsieur le Président, ou notre distingué collègue M. Carvalho Silos vous étiez adressés à la délégation soviétique, comme il convient entre collègues, la question ne se serait pas posée; nous aurions volontiers cédé notre tour de parole à l'un quelconque de nos collègues, et en particulier au représentant du Brésil. Malheureusement, cela n'a pas été fait.

14. Là encore, il s'agit d'un principe élémentaire d'éthique. Je vous prie de m'excuser d'avoir insisté sur ces détails. Pour gagner du temps, on pourra, je pense, se dispenser de l'interprétation consécutive de cette partie de ma déclaration dans les autres langues. Je passe donc directement à l'exposé de notre position.

15. Pour la troisième fois, cette année, le Conseil de sécurité reprend l'examen de la question de Chypre. Les événements qui se produisent à Chypre et autour de cet Etat montrent très clairement que les adversaires de l'indépendance de la jeune république chypriote n'ont pas l'intention de la laisser en paix. Chacun sait que la menace d'une agression militaire contre Chypre n'est toujours pas écartée. L'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ce pays se poursuit, créant un danger pour la paix en Méditerranée orientale et pour la sécurité du monde entier.

16. Il va de soi que les rencontres armées qui ont lieu à Chypre, avec effusion de sang et pertes en vies humaines, ne peuvent manquer de susciter de profonds regrets et de vives inquiétudes. Les causes de cette tension, les origines premières d'une situation aussi anormale sont bien connues, et la délégation soviétique en a déjà parlé plus d'une fois au Conseil de sécurité.

17. Les dissensions entre les deux communautés de Chypre, attisées délibérément et depuis longtemps, servent de prétexte à l'ingérence étrangère, à l'intervention ouverte de certaines puissances bien connues. Aux origines du problème chypriote, on voit clairement apparaître les desseins des forces impérialistes agressives et de la réaction, qui veulent se servir de Chypre pour leurs propres entreprises et leurs visées lointaines.

18. Ce n'est pas la première fois, nous le savons fort bien, que la Méditerranée orientale suscite les prétentions des puissances impérialistes, qui y voient une région qui protège les abords des pays riches en pétrole du Proche-Orient. Aussi est-ce là, à Chypre, qu'elles voudraient garder une place forte d'où elles puissent faire pression sur les jeunes Etats voisins.

19. Replying to a correspondent of Izvestia on 5 May last, the head of the Soviet Government, Mr. Khrushchev, stressed that the imperialists and the forces of reaction desire, in the interests of the NATO military bloc, to turn Cyprus into what they call an "unsinkable aircraft carrier" anchored in the eastern Mediterranean. Indeed, it is hardly a secret that in NATO circles there is the greatest interest in the eastern Mediterranean region, and concern is obviously growing for the fate of the last bastions of colonialism still standing in the Near East.

20. Replying early in May 1964 to a question by a Tass correspondent, the President of the Republic of Cyprus, Archbishop Makarios, rightly pointed out that "because of its strategic importance, the island of Cyprus had long attracted the attention of aggressors. Even after its proclamation as an independent State, Cyprus did not gain sovereignty over the whole of its territory. A part of Cypriot soil is occupied by British bases".

21. I need hardly recall the simple truth that, if there had been no foreign interference in the internal affairs of Cyprus, if the acts of certain Powers had not created a threat to the freedom, territorial integrity and independence of Cyprus, if there had not been forces which stood to gain from the bloodshed between Greek and Turkish Cypriots, the question now before the Security Council would of course not exist.

22. National discord in Cyprus was deliberately instigated in the post-war period by certain politicians in London, in an effort to extend to Cyprus the infamous colonialist principle of divide and rule. Yet, it is common knowledge that the Greek and Turkish communities have lived together for centuries in peace and friendship.

23. Another legacy of colonialism was the Zurich and London agreements of 1959 which restricted the sovereignty of the Republic of Cyprus and made it dependent on foreign Powers. Only by severing the ties between the Republic of Cyprus and the former colonizers, only by freeing themselves from the enforced tutelage of NATO can the Cypriots overcome their internal difficulties and stabilize the situation in their country. Like any other people, the Cypriots have the right to settle their own affairs and solve their own problems. And there can be no doubt that the Greek and Turkish communities in Cyprus, if they are left alone and if dissension and hostility are not provoked from outside, are capable of agreeing among themselves on their internal affairs.

24. The Soviet Union's great and fruitful experience in dealing with the nationality question offers convincing evidence that all disputes arising among nations and peoples can be settled on the basis of friendship and brotherhood. Recourse to arms and the use of brute force never have been and never will be justifiable means of settling the complex problems in the relations between different nationalities.

25. Permit me to recall in this connexion that in Mr. Khrushchev's message of 7 February 1964 [S/5534]^{2/} to the heads of State and Government of

^{2/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for January, February and March 1964.

19. Répondant le 5 mai dernier au correspondant des Izvestia, le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, a souligné que les impérialistes et la réaction au service du bloc militaire de l'OTAN voulaient faire de Chypre, selon leur propre expression, un "porte-avions insubmersible", ancré dans le bassin oriental de la Méditerranée. Et, en effet, ce n'est un secret pour personne que les milieux de l'OTAN s'intéressent très vivement à la région de la Méditerranée orientale et qu'ils font preuve actuellement d'une sollicitude nettement accrue pour le sort des derniers bastions du colonialisme dans le Proche-Orient.

20. Au début du mois de mai 1964, répondant à une question du correspondant de l'agence Tass, le Président de la République de Chypre, l'archevêque Makarios, a pu déclarer à juste titre: "Du fait de son importance stratégique, l'île de Chypre retient depuis longtemps l'attention des conquérants. Même après la proclamation de l'indépendance, Chypre n'a pas acquis la souveraineté sur tout son territoire. Une partie du sol chypriote a dû être cédée aux bases britanniques."

21. Est-il besoin de rappeler encore cette vérité toute simple: s'il n'y avait pas d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre, si les agissements de certaines puissances ne menaçaient pas la liberté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre, si d'aucuns n'avaient pas intérêt à ce que coule le sang des Chypriotes grecs ou turcs, la question dont le Conseil est actuellement saisi ne se poserait pas.

22. Pendant l'après-guerre, les dissensions nationales à Chypre ont été délibérément attisées par certains politiciens de Londres, désireux d'appliquer là encore l'infâme principe colonialiste qui consiste à diviser pour régner. On sait pourtant que, pendant des siècles, la communauté grecque et la communauté turque de Chypre ont vécu dans la paix et l'amitié.

23. Les accords de Zurich et de Londres en 1959 — cet autre legs du colonialisme — ont limité la souveraineté de la République de Chypre en la faisant dépendre de puissances étrangères. Ce n'est qu'en brisant ces chaînes qui attachent la République de Chypre à ses anciens colonisateurs, ce n'est qu'en se libérant de la tutelle imposée par l'OTAN que les Chypriotes pourront surmonter leurs difficultés internes et stabiliser la situation dans leur pays. Comme tout autre peuple, les Chypriotes ont le droit de régler eux-mêmes leurs propres affaires. Et il ne fait pas le moindre doute que la communauté grecque et la communauté turque de Chypre, si on ne les en empêche pas, si l'on ne sème pas la discorde et la haine du dehors, pourront fort bien s'entendre entre elles sur leurs affaires intérieures.

24. La grande, la fructueuse démonstration de la solution du problème des nationalités dans l'Union soviétique montre de façon convaincante que toutes les questions qui se posent entre les nations ou entre les peuples peuvent se régler sur la base de l'amitié et de la fraternité. Le recours aux armes, l'emploi de la force brutale n'ont jamais été et ne seront jamais un moyen légitime de résoudre les problèmes complexes des relations entre les nationalités.

25. Permettez-moi de rappeler à cet égard que, dans le message qu'il a adressé le 7 février 1964 [S/5534]^{2/} aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays inté-

^{2/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1964.

the countries concerned, it was pointed out that the Cypriots were capable of solving their internal problems themselves, without outside interference, by such means as are most consistent with their national interests.

26. Unswerving respect for and observance of this condition is the realistic way to achieve an early solution of the Cyprus problem. However, this fact is constantly ignored by those forces which are persistently attempting to infringe the freedom of Cyprus and deprive the Cypriots of the gains achieved in their tenacious struggle against both old and new forms of colonialism. It is common knowledge that NATO circles are continuing, as in the past, to hatch plans aimed at undermining the sovereignty of the Republic of Cyprus, partitioning the country, and, in effect, liquidating the Cypriot State.

27. On 17 June 1964, the American newspaper The New York Times also expressed itself quite unequivocally on this subject. In a majority of European capitals, it said, the conviction is growing that "Cyprus as an independent nation can no longer be maintained".

28. These sinister plans and cynical calculations cannot but arouse profound indignation in those who are concerned with maintaining peace and ensuring all States—large or small, strong or weak—an opportunity to build their national life in accordance with their own interests and aspirations.

29. The fact is that we are talking about an independent State, a Member of the United Nations. And if national sovereignty is more than an empty phrase, a mere formality mentioned in the United Nations Charter, if the right to freedom and independence is really a sacred right of all peoples, then we ask: what justification can there be for the ceaseless attempts to prevent Cyprus from enjoying the fruits of sovereignty?

30. In our century, a time of great conquests and achievements in the liberation of peoples from the chains of colonial slavery, a time when imperialism can no longer crush freedom with impunity and act as an international policeman, we cannot tolerate views and acts based on the theory that only the strong are entitled to sovereignty, while small countries like Cyprus are condemned to bow before the power and weapons of others. Such an approach to international affairs must inevitably lead to the most serious and dangerous complications, fraught with dire consequences for peace.

31. In recent months, the clouds of a danger of imminent and direct war have more than once gathered over Cyprus, and more than once has this small country, which follows a policy of neutrality, found itself on the very brink of war, menaced by invasion and intervention. Is not that why the Government of Cyprus was forced to turn to the Security Council?

32. It is regrettable that Cyprus is now once again threatened with military invasion, that once again we note concentrations of foreign armed forces around Cyprus, violations of that country's air space and of its territorial waters, and other acts of interference in its internal affairs. The distinguished Minister for Foreign Affairs of Cyprus, Mr. Kyprianou, gave a

ressés, M. Khrouchtchev a fait observer que les Chypriotes étaient capables, sans aucune ingérence étrangère, de régler leurs problèmes intérieurs de la manière la plus conforme à leurs intérêts nationaux.

26. L'observation stricte de cette condition fournit un moyen réel de résoudre promptement le problème chypriote. Mais c'est là ce dont ne veulent pas les forces qui s'emploient sans cesse à attenter à la liberté de Chypre et qui cherchent à priver les Chypriotes de tout ce qu'ils ont conquis par leur lutte tenace contre le colonialisme et le néo-colonialisme. On sait que, comme par le passé, l'OTAN mûrit des plans pour saper la souveraineté de la République de Chypre, pour partager ce pays, pour supprimer en fait l'Etat chypriote.

27. Dans son numéro du 17 juin 1964, le journal américain The New York Times s'est d'ailleurs exprimé sans ambages sur ce point. Dans la plupart des capitales européennes, écrivait-il, la conviction grandit que "Chypre ne peut plus garder son statut d'Etat indépendant".

28. Ces projets sinistres et ces raisonnements cyniques ne peuvent qu'indigner profondément tous ceux qui souhaitent le maintien de la paix et qui entendent garantir à tous les Etats, grands ou petits, puissants ou faibles, la possibilité d'édifier leur vie nationale conformément à leurs intérêts et à leurs aspirations propres.

29. Il s'agit d'un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Si la souveraineté d'un pays n'est pas un vain mot, une clause de style de la Charte des Nations Unies, si le droit à la liberté et à l'indépendance est vraiment le droit sacré de tous les peuples, comment peut-on tolérer ces tentatives constantes pour priver Chypre des bienfaits de la souveraineté?

30. Dans notre siècle, époque de grands succès dans la libération des peuples qui secouent les chaînes de l'esclavage colonial, à une époque où l'impérialisme ne peut plus étouffer impunément la liberté ni jouer le rôle de gendarme international, on ne saurait tolérer des idées ou des actes qui impliquent que la souveraineté n'est que le droit des forts et que les petits pays comme Chypre sont condamnés à s'incliner devant la volonté de puissance et les armes des grands. Si nous devons accepter cette conception des relations internationales, il en résulterait inéluctablement les complications les plus graves et les plus dangereuses, lourdes de conséquences funestes pour la paix.

31. Ces derniers mois, les nuages d'un danger de guerre imminent et direct se sont amoncelés à plusieurs reprises au-dessus de Chypre; plus d'une fois, ce petit pays, qui mène une politique de neutralité, s'est trouvé au bord même de la guerre, sous la menace de l'invasion et de l'intervention. N'est-ce pas là d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement de Chypre a été obligé de s'adresser au Conseil de sécurité?

32. Il est bien regrettable qu'il y ait de nouveau, à l'heure actuelle, une menace d'invasion militaire à Chypre, des concentrations de forces armées étrangères autour de Chypre, des violations de l'espace aérien et des eaux territoriales de ce pays, ainsi que d'autres actions dont le but est l'ingérence dans les affaires intérieures de la République de Chypre. Tout

detailed and convincing account of all this in his statement in the Council on 18 June [1136th meeting].

33. My delegation considers it necessary to draw the attention of the Security Council to a legitimate question which has been repeatedly raised by the Minister for Foreign Affairs of Cyprus, most recently at the last meeting of the Council. Mr. Kyprianou stated that before any resolution on the Cyprus question is taken by the Security Council, a clear and precise answer must be given to the question whether Turkey is preparing and planning an invasion of Cyprus. Is it not obvious that the Security Council is entitled to a completely unambiguous answer to this question, which is an extremely important one for our Organization?

34. The Soviet Government shares the concern of the Government of Cyprus at current developments around Cyprus, which are the result of gross attempts to violate the lawful rights, sovereignty and territorial integrity of the Republic of Cyprus. This concern is entirely natural. It is prompted by a sense of responsibility for the maintenance of peace and security. The Soviet Union, for its part, cannot ignore the danger that a new focus of war is being created not far from the southern borders of the Soviet State.

35. The constant pressure on Cyprus is clearly leading to further aggravation of the situation in and around Cyprus. And it is this which is creating artificial obstacles to the implementation of the Security Council's decisions on the Cyprus questions.

36. As the members of this body are aware, the Soviet Union has urged that the Security Council should take the necessary steps to protect the sovereign Republic of Cyprus from aggression and prevent any further foreign interference in the affairs of that Member State.

37. The Soviet Government has firmly and consistently denounced, and continues to denounce, all outside attempts to prescribe the manner in which the Cypriots are to solve their domestic problems; it has called for the earliest possible end to the bloodshed on the island of Cyprus, so that the Greek and Turkish communities may live together in harmony.

38. It has been and remains the duty of the Security Council, as the principle United Nations organ responsible for the maintenance of peace and international security, to safeguard the national independence and the territorial inviolability and integrity of Cyprus and to ensure respect for the latter's sovereignty in accordance with the purposes of the United Nations Charter.

39. During the previous debate on the question of Cyprus in the Security Council [1085th and 1094th to 1103rd meetings], my delegation repeatedly stated that the Soviet Union was opposed in principle to the sending of any foreign troops to Cyprus, including United Nations forces. Nevertheless, my delegation was willing to refrain from blocking the adoption by the Council of a resolution providing, *inter alia*, for the dispatch of United Nations forces to Cyprus, and on 4 March 1964 it voted for the resolution in question.

cela nous a été exposé en détail et de façon convaincante par le Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Kyprianou, dans son discours du 18 juin [1136ème séance].

33. La délégation soviétique croit devoir appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la question légitime posée à plusieurs reprises par le Ministre des affaires étrangères de Chypre, notamment à la dernière séance. M. Kyprianou a déclaré que, avant d'adopter quelque résolution sur la question de Chypre, le Conseil de sécurité devait exiger qu'on lui dise clairement que la Turquie n'envisage ni ne prépare une invasion de Chypre. Et, en effet, n'est-il pas évident que le Conseil de sécurité a le droit d'obtenir une réponse non équivoque à cette question capitale pour notre organisation?

34. Le Gouvernement soviétique partage l'inquiétude du Gouvernement chypriote devant le déroulement actuel des événements autour de Chypre, événements provoqués par les activités des milieux qui cherchent à enfreindre brutalement les droits légitimes de la République de Chypre, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Cette inquiétude est toute naturelle. Elle vient de ce que nous nous sentons responsables du sort de la paix et de la sécurité. L'Union soviétique ne saurait oublier non plus que le danger de voir surgir un nouveau foyer de guerre n'est pas tellement éloigné des frontières méridionales de l'Etat soviétique.

35. La pression constante exercée sur Chypre conduit manifestement à une nouvelle aggravation de la situation, tant à Chypre que dans la région, ce qui crée des obstacles artificiels à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre.

36. Comme on le sait, l'Union soviétique a demandé catégoriquement que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires pour préserver de l'agression la République souveraine de Chypre et pour couper court à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ce pays, Membre de l'Organisation des Nations Unies.

37. Le Gouvernement soviétique s'est toujours fermement opposé et continuera de s'opposer à toute tentative visant à imposer de l'extérieur aux Chypriotes les conditions d'une solution des problèmes intérieurs de la République de Chypre; il a toujours demandé que l'effusion de sang dans l'île de Chypre cesse au plus vite, afin que les communautés grecque et turque vivent en bonne entente.

38. En tant qu'organe principal de l'ONU, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a le devoir d'assurer l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de Chypre, ainsi que de faire respecter la souveraineté de Chypre, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies.

39. Au cours du précédent débat du Conseil sur la question de Chypre [1085ème et 1094ème à 1103ème séances], la délégation soviétique a déclaré à plusieurs reprises que l'Union soviétique était opposée en principe à l'envoi de toutes troupes étrangères à Chypre, y compris celles de l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique s'est néanmoins déclarée disposée à ne pas faire obstacle à l'adoption d'une résolution prévoyant, en particulier, l'envoi d'une force de l'ONU à Chypre, et, le 4 mars 1964, elle a voté pour la réso-

We did this because, although the resolution did not satisfy all requirements, it was intended to prevent aggression against Cyprus and to protect the legitimate rights and interests of that country.

40. In this connexion, it should be pointed out that the resolution contained a clear-cut appeal to all States Members of the United Nations, in conformity with their obligations under the United Nations Charter, to refrain from any action or threat of action likely to worsen the situation in the sovereign Republic of Cyprus or to endanger international peace.

41. We feel that, given goodwill on the part of the interested parties, the Security Council resolutions of 4 March and 13 March 1964 [S/5575 and S/5603]^{3/} have created the basis for a just settlement of the conflict in Cyprus, taking account of the interests of the people of Cyprus—both Greeks and Turks—and of the need to consolidate peace in the eastern Mediterranean. It should also be borne in mind that all the members of the Security Council, including the United States, the United Kingdom and France, voted for these resolutions.

42. In supporting the resolution of 4 March, the Soviet Government took into account, *inter alia*, the fact that it provided for the dispatch of United Nations forces to Cyprus for three months, that is, for a strictly limited period, and did not impose any financial obligations on Member States which did not provide contingents.

43. In his statement to the Security Council on 18 June, Mr. Kyprianou, the Minister for Foreign Affairs of Cyprus, indicated that his Government would like the United Nations forces to remain in Cyprus for a further three months. A recommendation to that effect is contained in paragraph 122 of the Secretary-General's report to the Security Council on the United Nations operation in Cyprus for the period 26 April to 8 June 1964 [S/5764].^{4/}

44. Therefore, since the Government of Cyprus considers it essential in order to ensure that country's security and territorial integrity, the Soviet Union does not intend to oppose a three-month extension of the United Nations forces' stay in Cyprus. Of course, the arrangement for financing these forces must be the same as the one provided for in the Security Council resolution of 4 March 1964.

45. At the same time, my delegation wishes to recall that it has consistently opposed any expansion of the functions of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus, including the use of force to restore order, since that would inevitably lead to direct intervention in the internal affairs of the Republic of Cyprus, a fully equal and sovereign Member of our Organization.

46. It will be recalled that the question of Cyprus was raised in the Security Council because of the threat of foreign invasion and aggression against that Member State. That is why the Security Council adopted these pertinent resolutions, including the one calling

lution pertinente du Conseil. Ce faisant, nous avons tenu compte du fait que cette résolution, même si elle ne répondait pas à toutes les exigences de la situation, visait néanmoins à empêcher une agression contre Chypre et à protéger les droits et les intérêts légitimes de ce pays.

40. Il convient d'indiquer, à ce propos, que la résolution adresse à tous les Etats Membres de l'ONU un appel non équivoque pour qu'ils s'abstiennent, conformément aux obligations que leur impose la Charte des Nations Unies, de toute action ou menace d'action pouvant aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre ou constituer une menace contre la paix internationale.

41. A notre avis, si les parties intéressées font preuve de bonne volonté, les résolutions du Conseil de sécurité des 4 et 13 mars 1964 [S/5575 et S/5603]^{3/} fournissent les bases d'un juste règlement du conflit chypriote et tiennent compte des intérêts du peuple de Chypre, tant des Grecs que des Turcs, ainsi que de la nécessité de consolider la paix en Méditerranée orientale. On n'oubliera pas non plus que tous les membres du Conseil de sécurité, y compris les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France, ont voté pour ces résolutions.

42. Le Gouvernement soviétique, en appuyant la résolution du 4 mars, a pris notamment en considération le fait qu'elle prévoyait l'envoi de forces de l'ONU à Chypre pour trois mois, c'est-à-dire pour un temps strictement limité, et qu'elle n'imposait aucune obligation financière aux Membres de l'ONU qui ne fourniraient pas de contingent.

43. Dans le discours qu'il a prononcé à la séance du Conseil du 18 juin, le Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Kyprianou, a indiqué le désir de son gouvernement de voir les forces de l'ONU rester trois mois de plus à Chypre. Une recommandation à cet effet figure au paragraphe 122 du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 26 avril au 8 juin 1964 [S/5764]^{4/}, dont le Conseil de sécurité est saisi.

44. Ainsi, étant donné que le Gouvernement chypriote estime que c'est nécessaire pour assurer la sécurité et l'intégrité territoriale de son pays, l'Union soviétique n'a pas l'intention de s'opposer au maintien des troupes de l'ONU à Chypre pour une nouvelle période de trois mois. Il est entendu, toutefois, que l'on devra garder, pour les dépenses d'entretien de ces troupes, le mode de financement prévu par la résolution du Conseil en date du 4 mars 1964.

45. D'autre part, la délégation soviétique croit devoir rappeler qu'elle s'est invariablement opposée à tout élargissement des fonctions de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, y compris l'emploi de la force pour le rétablissement de l'ordre, étant donné que cela conduirait inmanquablement à une ingérence directe dans les affaires intérieures de la République de Chypre, membre souverain et égal en droits de notre organisation.

46. Chacun se souvient que la question de Chypre a été soulevée au Conseil de sécurité parce que ce pays s'est trouvé placé devant la menace d'une invasion étrangère et d'une agression de l'extérieur. C'est précisément pour cela que le Conseil de sécurité a

^{3/} Ibid.

^{4/} Ibid., Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{3/} Ibid.

^{4/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

for the dispatch of United Nations forces to Cyprus.

47. It has presumably not escaped the sharp eyes of the members of the Security Council that paragraph 85 of the Secretary-General's report refers to the "success" of the United Nations Force in Cyprus in ensuring the export of "strawberries from Limnitis through Nicosia Airport to London". Nor will they have failed to note, in paragraph 87 of the report, the role played by the Force in the work of "cleaning and repair in the cold stores", the details of which "were arranged with the help of UNFICYP military personnel".

48. However, we should like to point out that the primary function of the Force, under the Council's resolution of 4 March 1964, is to ensure the maintenance of international peace and to protect Cyprus against a threat from outside.

49. In that connexion, it must be noted with satisfaction that the Minister for Foreign Affairs of Cyprus, has expressed his gratitude to the Secretary-General "for his untiring and sincere effort to implement, in the name of the United Nations, the resolution of the Security Council of 4 March 1964, in the interests of preserving international peace" [1136th meeting, para. 122].

50. In his statement to the Security Council, Mr. Kyprianou emphasized, *inter alia*, the following:

"We want peace and a return to normal conditions in Cyprus and we are ready to co-operate fully with the United Nations in a common effort to achieve this goal. We are not, on the other hand, prepared to accept curtailment of any of the sovereign rights of the legal Government in Cyprus. We shall not tolerate any effort, whether from within or without, aimed at destroying the unity and the territorial integrity of the sovereign and independent State of Cyprus." [Ibid., para. 233.]

51. My delegation considers that the question of Cyprus must be settled by strengthening the independence and sovereignty of the Republic of Cyprus, recognizing the unity of the Cypriot State, releasing Cyprus from the unequal treaties imposed on it by the colonialists, reaffirming the right of the people of Cyprus to solve their own internal problems, and guaranteeing the rights of minorities.

"The true friends of the Republic of Cyprus", Nikita Khrushchev has stated, "earnestly hope that the Cypriots—Greeks and Turks alike—will join efforts in defence of their country's national independence and will decisively thwart the attempts of the reactionary and imperialist forces to exploit the national hatred which they themselves fomented for their own purposes. The friends of Cyprus are certain that the representatives of the Turkish and Greek communities will find ways of co-operating in the State organs of the Republic and, instead of submitting to foreign pressure, will make every effort to strengthen their united sovereign State."

52. The Security Council is bound to take all necessary steps to protect Cyprus against oppression.

53. My delegation expresses the hope that all the parties concerned will take action to implement the

adopté les résolutions pertinentes et qu'il a pris la décision d'envoyer une Force des Nations Unies à Chypre.

47. Je suppose que deux faits n'auront pas échappé à la perspicacité des membres du Conseil: la mention des "succès" remportés par la Force des Nations Unies à Chypre, laquelle a pu, d'après le paragraphe 85 du rapport, assurer "l'exportation vers Londres, par l'aéroport de Nicosia, de fraises de Limnitis", de même que le rôle joué par la Force dans "le nettoyage et la réparation des installations frigorifiques", opération qui, d'après le paragraphe 87 du rapport, a été "arrangée, dans tous ses détails, avec l'aide du personnel militaire de la Force".

48. Nous nous permettrons toutefois de rappeler que les fonctions de la Force, en vertu de la résolution du Conseil en date du 4 mars dernier, sont avant tout de maintenir la paix internationale et de protéger la sécurité de Chypre contre une menace extérieure.

49. A cet égard, on ne peut manquer de relever avec satisfaction que le Ministre des affaires étrangères de Chypre a exprimé sa gratitude au Secrétaire général pour "les efforts sincères qu'il a déployés pour mettre en œuvre, au nom des Nations Unies, la résolution adoptée le 4 mars 1964 par le Conseil de sécurité afin de maintenir la paix internationale" [1136ème séance, par. 122].

50. Dans son discours au Conseil, le Ministre des affaires étrangères de Chypre a déclaré:

"Nous voulons la paix et le retour à des conditions normales à Chypre et nous sommes prêts à coopérer sans réserve avec l'ONU, dans un effort concerté pour atteindre ce but. Par contre, nous ne sommes pas disposés à laisser porter atteinte à l'un quelconque des droits souverains du Gouvernement légitime de Chypre. Nous ne tolérerons aucun acte — de l'intérieur ou de l'extérieur — qui viserait à détruire l'unité et l'intégrité territoriale de l'Etat indépendant et souverain de Chypre." [Ibid., par. 233.]

51. La délégation soviétique considère que la question de Chypre doit être réglée sur les bases suivantes: renforcement de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Chypre, reconnaissance de l'unité de l'Etat chypriote, libération de Chypre par l'abrogation des traités inégaux qui lui ont été imposés par les colonialistes, confirmation du droit du peuple chypriote à résoudre lui-même ses problèmes intérieurs, et garantie des droits des minorités.

"Les amis sincères de la République de Chypre", a dit M. Khrouchtchev, "souhaitent vivement que les Chypriotes — tant grecs que turcs — unissent leurs efforts pour sauvegarder l'indépendance nationale de leur pays et pour repousser énergiquement les tentatives de la réaction et des forces impérialistes qui voudraient exploiter pour leurs propres fins les haines nationales qu'ils ont attisées. Les amis de Chypre sont convaincus que les représentants des communautés grecque et turque trouveront le moyen de coopérer au sein des organes politiques de la République et que, rejetant l'influence de l'étranger, ils consacreront tous leurs efforts à la consolidation de leur Etat unitaire et souverain."

52. Le Conseil de sécurité a le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger Chypre contre l'agression.

53. La délégation soviétique exprime l'espoir que toutes les parties intéressées prendront des mesures

Security Council's decisions on Cyprus as quickly as possible and to normalize the situation in Cyprus.

54. Mr. ERALP (Turkey): I have not asked for the floor in order to reply one by one to the various points raised by the Minister for Foreign Affairs of Cyprus, Mr. Kyprianou, for most of them were either previously covered in my statement of yesterday or do not deserve a reply. But I have deemed it necessary to warn the Council on the general tenor of the statement of Mr. Kyprianou, which carries in itself the seeds of untold trouble in the future.

55. It cannot have escaped the notice of the Council that Mr. Kyprianou's speech was in the nature of a pronouncement by the representative of a government which is in full command of its constitutional powers and is about to hold sway over the whole of its territory. He merely asks the United Nations Force to help him in establishing authority over the whole of the territory of Cyprus, in other words, to enslave the Turkish population of Cyprus—or, as he put it, to quell the rebellion. This can be described only as flouting the will of the United Nations. In other words, the whole attempt at mediation to arrive at a peaceful solution and at agreed settlements has been thrown out. They, the Greek Cypriots, are the legal government of Cyprus, and the United Nations Force is there to help them. The Mediator is no longer necessary. Whatever they do is an act of government; whatever the Turks do in Cyprus is fostering rebellion. This is indeed a bitter pill to expect the United Nations to swallow, and I have no doubt that it will receive the reaction that it deserves.

56. Mr. Kyprianou rightly observed that the troubles in Cyprus are but symptoms of the malady. But his diagnosis was somewhat lopsided. Obviously the disease itself is none other than the megalomania of the Greek Cypriot usurpers of the Government, who take it as a foregone conclusion that the United Nations will back them in their subversive efforts. A glance at the existing resolutions will show that that is not at all the understanding or the intentions of the Security Council. My Government, as well as many other Governments including those of countries contributing troops to the United Nations Force are anxious to strengthen the hand of the Secretary-General so that the Force can deal more effectively with the excesses of the Greek Cypriots, not so that it can become an appendage to the criminal National Guard of Archbishop Makarios.

57. Having set the record straight on that score, may I deal briefly with some of the flagrantly offensive allegations made by the Minister for Foreign Affairs of Cyprus.

58. He said that whenever there was an improvement in the situation my Government indulges in threats. I have already dealt with this allusion to threats in my main speech, but let me stress once again that the determination to exercise a right when it should be exercised cannot be considered a threat. As for the recent improvement which he mentioned, perhaps Mr. Kyprianou believes that the illegal measures taken by his unlawful Government, such as the purchase of heavy weapons and the establishment of

en vue de mettre en œuvre au plus vite les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre et en vue de normaliser la situation dans l'île.

54. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas demandé la parole pour répondre une par une aux diverses questions soulevées par le Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Kyprianou, soit parce que la plupart d'entre elles ont été traitées dans ma déclaration d'hier, soit parce qu'elles ne méritent pas qu'on y réponde. Cependant, j'ai estimé nécessaire de mettre le Conseil en garde contre le fond de la déclaration de M. Kyprianou, qui porte en lui-même les germes de difficultés inouïes pour l'avenir.

55. Le Conseil n'aura pas manqué de remarquer que le discours de M. Kyprianou avait le caractère d'une déclaration du représentant d'un gouvernement qui détient tous les pouvoirs constitutionnels et qui se propose de gouverner le territoire tout entier. Il demande simplement que la Force des Nations Unies l'aide à établir son autorité sur tout le territoire de Chypre, en d'autres termes à asservir la population turque de Chypre, ou, comme il l'a dit, à étouffer la rébellion. Cela ne peut être qualifié que de défi à la volonté des Nations Unies. En d'autres termes, il repousse la tentative de médiation qui avait pour but d'arriver à une solution pacifique et à un règlement concerté. Eux, les Chypriotes grecs, représentent le gouvernement légitime de Chypre, et la Force des Nations Unies est là pour les aider. Le Médiateur est devenu inutile. Quoi qu'ils fassent, c'est un acte de gouvernement; quoi que fassent les Turcs de Chypre, c'est un acte de rébellion. C'est là vraiment une pilule amère qu'on prétend faire avaler aux Nations Unies, et je ne doute pas qu'elle provoquera la réaction qu'elle mérite.

56. M. Kyprianou a fait remarquer à juste titre que les troubles de Chypre ne sont que les symptômes de la maladie, mais son diagnostic a été plutôt tendancieux. La maladie elle-même n'est manifestement pas autre chose que la mégalomanie des Chypriotes grecs, qui ont usurpé le gouvernement et qui considèrent comme allant de soi que les Nations Unies appuieront leurs efforts subversifs. Un coup d'œil sur les résolutions adoptées montrera que telle n'est pas du tout l'intention du Conseil de sécurité. Mon gouvernement et beaucoup d'autres gouvernements, y compris ceux des pays qui ont contribué à la Force des Nations Unies par l'envoi de troupes, souhaitent renforcer les pouvoirs du Secrétaire général afin qu'il puisse faire face d'une manière plus efficace aux excès des Chypriotes grecs, et non afin que la Force des Nations Unies devienne une annexe de la criminelle Garde nationale de l'archevêque Makarios.

57. Ayant ainsi remis les choses au point, je répondrai brièvement à certaines des affirmations ouvertement offensantes du Ministre des affaires étrangères de Chypre.

58. Il a dit que chaque fois qu'une amélioration de la situation se produisait mon gouvernement se permettait des menaces. J'ai déjà parlé hier de ces allusions aux menaces dans mon discours principal, mais j'insisterai une fois encore sur le fait que la volonté d'exercer un droit lorsqu'il doit l'être ne peut être considérée comme une menace. Quant aux récentes améliorations de la situation dont on a parlé, peut-être M. Kyprianou croit-il que les mesures illégales prises par son gouvernement illégitime, comme

conscription, are signs of improvement. I do not notice that this view is widely shared, and it certainly is not shared by the Turkish Government.

59. The Minister for Foreign Affairs of Cyprus asserted that the cause of all trouble in Cyprus lies with the partitionist policy of Turkey. To prove this, he has referred to certain statements made by Turkish leaders. Even a cursory look at these statements will suffice to show that Turkey has never threatened the integrity or the independence of Cyprus; on the contrary, it has, in accordance with its treaty obligations and duties, repeatedly issued warnings to the Greek Cypriot leaders, whose sole aim has been to disintegrate the independent State of Cyprus and unite it with Greece by resorting to violence. Turkey has faithfully respected and observed the independence of the Republic of Cyprus and has repeatedly called upon the Greek leaders to respect the Constitution. This Constitution, which the Turkish community, as well as Turkey, have made repeated demands to preserve, prohibits partition as well as "enosis". Would Turkey and the Turks of Cyprus consistently demand that the Greeks observe the Constitution if they had partition in mind?

60. On the question of hostages, the Minister for Foreign Affairs of Cyprus has made a great effort to lighten the burden of responsibility which he knows hangs so heavily on Greek Cypriot shoulders. He tried to dodge major responsibility by taking issue on the question of the missing persons who were subsequently found. For that purpose he quoted the statement of Archbishop Makarios made on 29 May in which it was alleged that the Turkish authorities continued to show thirty-two Turks on the "missing persons list", whereas those persons were not in fact missing. Mr Kyprianou has tried to make capital out of the fact by deliberately concealing the reply of the Vice-President, Mr. Küçük, to Makarios on this very issue.

61. In his reply, dated 29 May, Mr. Küçük gave the dates of the newspapers in which the names of these missing persons had already been published, informing the public that they had been traced by the Red Cross. These publications were all prior to the statement of Archbishop Makarios. In his reply Mr. Küçük said:

"It will be observed that Makarios himself deliberately confused the issue with the motive of deceiving world public opinion by insisting that there was no foundation for the claim made by Turkish leadership that hundreds of Turks, and especially all those who were abducted after the Famagusta incidents, are still missing."

62. Mr. Küçük went on to say that the Turkish Bureau of Missing Persons is open to inspection for any impartial observer. I regret that Mr. Kyprianou, though having access to all the facts, has chosen to mislead this Council so light-heartedly. Mr. Kyprianou should know better than anyone else the state of siege under which the Turks are living and the difficulty of communicating with one another due to the fact that telephone, telegraph and other means of communication are denied to the Turks by the Greek authorities. Because of this, the Turkish Cypriot authorities are

l'achat d'armement lourd et l'établissement de la conscription, sont des signes d'amélioration. Je ne vois pas que cette opinion soit largement partagée, et elle ne l'est certainement pas par le Gouvernement turc.

59. Le Ministre des affaires étrangères de Chypre a affirmé que la cause de tous les maux à Chypre réside dans la politique de partage de la Turquie. Pour preuve, il a cité certaines déclarations faites par des dirigeants turcs. Un simple coup d'œil sur ces déclarations suffira à montrer que la Turquie n'a jamais menacé l'intégrité ni l'indépendance de Chypre; au contraire, conformément aux obligations découlant des traités, elle a donné à maintes reprises des avertissements aux dirigeants chypriotes grecs dont le seul objectif est de désintégrer l'Etat indépendant de Chypre et de l'unir à la Grèce en ayant recours à la violence. La Turquie a respecté loyalement l'indépendance de la République de Chypre et elle a demandé maintes fois aux dirigeants grecs de respecter la Constitution. Cette constitution, dont la communauté turque et la Turquie ont toujours réclamé le maintien, interdit le partage aussi bien que l'"Enosis". La Turquie et les Turcs de Chypre réclameraient-ils sans cesse que les Grecs respectent la Constitution si c'était le partage qu'ils avaient en vue?

60. Sur la question des otages, le Ministre des affaires étrangères de Chypre a fait un grand effort pour alléger le fardeau des responsabilités qui, il ne l'ignore pas, pèse si lourdement sur les épaules des Chypriotes grecs. Il a essayé d'esquiver la principale responsabilité en soulevant une contestation au sujet de personnes disparues et retrouvées par la suite. A cette fin, il a cité un extrait d'une déclaration de l'archevêque Makarios qui, le 29 mai, affirmait que les autorités turques continuaient d'indiquer comme disparus 32 Turcs figurant sur la "liste des personnes disparues" alors qu'en fait ces personnes n'avaient pas disparu. M. Kyprianou a essayé de tirer profit de ce fait en passant sous silence, de propos délibéré, la réponse du Vice-Président, M. Küçük, à Makarios sur ce sujet même.

61. Dans sa réponse en date du 29 mai, M. Küçük a indiqué les dates des journaux dans lesquels les noms de ces personnes disparues avaient déjà été publiés, en informant le public que ces personnes avaient été retrouvées par la Croix-Rouge. Ces publications étaient toutes antérieures à la déclaration de l'archevêque Makarios. Dans sa réponse, M. Küçük a dit:

"On remarquera que Makarios a jeté lui-même la confusion de propos délibéré dans le dessein de tromper l'opinion publique mondiale en faisant croire qu'il n'y a aucun fondement à l'affirmation des autorités turques suivant laquelle des centaines de Turcs et notamment ceux qui ont été enlevés après les incidents de Famagouste sont encore manquants."

62. M. Küçük a poursuivi en disant que le Bureau turc des personnes disparues peut être inspecté par tout observateur impartial. Je regrette que M. Kyprianou, bien qu'il eût accès à tous les faits, ait décidé de tromper le Conseil de façon si inconsidérée. M. Kyprianou devrait savoir mieux que quiconque dans quel état de siège les Turcs vivent à Chypre et combien il leur est difficile de communiquer entre eux, en raison du fait que l'usage du téléphone, du télégraphe et des autres moyens de communication est refusé aux Turcs par les autorités grecques. Pour cette raison, les autorités

not in a position to investigate the fate of missing persons themselves. The Red Cross is informed, it investigates and reports back. If the person sought is found, then his name is removed from the list and the public is informed through the Press. This same procedure was applied in the case of the thirty-two persons whom I have just referred to in this context.

63. The Turks of Cyprus are relieved about the fate of those Turks who are first reported missing and later, by the grace of God, found safe and sound, unharmed by Greek terrorists. Their anxiety is for those Turks who have been taken as hostages and have never reappeared. Their numbers are not in the tens but in the hundreds, as indicated in paragraph 64 of the Secretary-General's report [S/5764]. And, as the Minister for Foreign Affairs of Cyprus knows quite well, scores of these unfortunate persons—women and children included—have been found in crudely made graves, all shot in the back. If he can look at them, I have photographs of these atrocious deeds. The cold-blooded shooting of Turks taken as hostages has been reported in the world Press.

64. As for the Turks who were taken as hostages in broad daylight, after the Famagusta incident, from their places of employment in the presence of hundreds of Greek eye-witnesses, and who have never reappeared, Archbishop Makarios has hastily tried to throw the blame on irresponsible Greek elements. I should like to refer Mr. Kyprianou and the Council to The New York Times, International Edition, of 14 May, reporting from Nicosia with reference to the vengeance being sworn for the events at Famagusta. The newspaper writes:

"The person who swears vengeance is not an irresponsible Greek element. He is the Minister of the Interior, Mr. Polycarpus Yorgadjis, who, instead of exerting his energies to find out those Greeks who had kidnapped ten Turks, since the Famagusta incident, has chosen to do justice through vengeance—as a result of which twenty-two more Turks were kidnapped and have disappeared."

It is for these persons in authority that Mr. Kyprianou asks the Council to lend him the unqualified aid of the United Nations Peace-keeping Force to complete the circle of vengeance and oppression on the Turks. I am sure that this Council will not heed this call.

65. The Minister for Foreign Affairs of Cyprus has mentioned the names of a large number of Turks who are alleged to have complained about the Turkish leaders to the Greek police. As these allegations are based purely on the findings of the notorious Greek Cypriot security forces, and cannot be verified, I shall not take the Council's time over this, but I must mention in passing the allegation by Mr. Kyprianou that some of the missing Turks may have been killed by other Turks. He said that he entertained that suspicion. Knowing that the EOKA [National Organization of Cypriot Fighters] in four years killed more Greek Cypriots than the British and the Turks put together, in order to terrorize and intimidate the Greek community, I am not surprised at this remark, but suffice it to say that the Turkish community today is not waging a campaign of terror but is merely defending itself against the Greek Cypriot onslaught.

chypriotes turques ne sont pas en mesure d'enquêter elles-mêmes sur le sort des personnes disparues. La Croix-Rouge est avertie, elle enquête et elle fait rapport. Si une personne recherchée est retrouvée, son nom est rayé de la liste et le public en est avisé par la presse. C'est ce qui a été fait dans le cas des 32 personnes dont je viens de parler.

63. Les Turcs de Chypre sont soulagés d'apprendre que des Turcs qui avaient d'abord été portés disparus ont été, grâce à Dieu, retrouvés sains et saufs, sans avoir souffert aux mains des terroristes grecs. Ils sont anxieux du sort des Turcs qui ont été pris comme otages et n'ont jamais reparu. Leur nombre ne se chiffre pas par dizaines, mais par centaines, comme l'indique le paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général [S/5764]. Comme le Ministre des affaires étrangères de Chypre le sait parfaitement, on a trouvé beaucoup de ces malheureux, y compris des femmes et des enfants, dans des fosses hâtivement creusées, tués d'un coup de feu dans le dos. J'ai des photographies de ces atrocités et il peut les voir s'il a le courage de les regarder. La presse mondiale a relaté que des Turcs pris comme otages ont été tués de propos délibéré.

64. Quant aux Turcs qui ont été pris comme otages en plein jour, après l'incident de Famagouste, sur leur lieu de travail, en présence de centaines de témoins oculaires grecs, et qui n'ont jamais reparu, l'archevêque Makarios a essayé de rejeter le blâme sur des éléments grecs irresponsables. Je me permettrai de renvoyer M. Kyprianou et les membres du Conseil au New York Times, édition internationale, du 14 mai, qui, dans une dépêche de Nicosia ayant trait aux menaces de vengeance faites à la suite de l'incident de Famagouste, déclare ce qui suit:

"La personne qui jure vengeance n'est pas un élément grec irresponsable. C'est le Ministre de l'intérieur, M. Polycarpus Yorgadjis, qui, au lieu d'employer son énergie pour retrouver les Grecs qui avaient enlevé 10 Turcs depuis l'incident de Famagouste, a choisi de faire justice par la vengeance, ce qui a eu pour résultat que 22 Turcs de plus ont été enlevés et ont disparu."

C'est pour de tels dirigeants que M. Kyprianou demande au Conseil de lui apporter l'aide sans restriction de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix afin que les Turcs ne puissent plus échapper à la vengeance et à l'oppression. Je suis certain que le Conseil n'entendra pas cet appel.

65. Le Ministre des affaires étrangères de Chypre a cité les noms de nombreux Turcs qui se seraient plaints des dirigeants turcs à la police grecque. Comme ces allégations reposent uniquement sur ce qu'affirment les tristement célèbres forces de sécurité chypriotes grecques et qu'il n'est pas possible d'en vérifier le bien-fondé, je ne prendrai pas le temps du Conseil en en parlant longuement, mais je dois mentionner en passant l'allégation de M. Kyprianou selon laquelle certains Turcs disparus auraient pu être tués par d'autres Turcs. Il a dit avoir ce soupçon. Sachant que l'EOKA [Organisation nationale des combattants chypriotes] a tué en quatre ans plus de Chypriotes grecs que les Britanniques et les Turcs réunis, afin de terroriser et d'intimider la communauté grecque, je ne suis pas surpris d'entendre exprimer cette idée, mais il suffira de dire que la communauté turque ne mène pas aujourd'hui une campagne de terreur, mais se défend simplement contre l'attaque massive des Chypriotes grecs.

66. As for the nine Cypriots who are alleged to have been recruited in London, trained in Ankara for fifteen days and sent to Cyprus to fight against the Greeks, I can do no better than draw the Council's attention to a few facts. These Turkish Cypriots disappeared at the airport on 14 May 1964. Until 18 May the Greek authorities informed the United Nations and the Red Cross that it did not have any knowledge even of the existence of such persons. Later, within the precincts of the Paphos Gate police station, while they were still at the mercy of their Greek captors, a Press conference was held. The public was informed that these self-confessed rebels were released, that they would not be prosecuted and that they were to be sent back to England. My information, up to date, is that they are still with their captors in the Nicosia centre prison. Would any reasonable man accept statements made by anyone under such circumstances? Would any reasonable Government act as they have acted in this case? I leave it to the Council.

67. The Minister for Foreign Affairs of Cyprus would also have the Council attach some importance to the statements of a certain Mr. Ihsan Ali. It is a well-known fact that there are quislings in every strife. This misguided gentleman has always been known to be antagonistic to the Zurich and London Agreements. He has a chip on his shoulder against the Turkish leadership in Cyprus because he was, rightly, kept out of responsible office after independence. He is in no way qualified to speak for any portion of the Turkish community which, at various meetings of protest, has declared itself in full disagreement with him.

68. Now I should like to refer to a question which has been so emphatically put to me by Mr. Kyprianou, who says that he insists on having an answer. I must say that I am in no mood to answer questions. Furthermore, I strongly question the right of the delegation of the Greek Cypriot Government, who are here to answer grave charges themselves, to put questions to me. On the point he has raised, he will find ample explanation in my speech, and if there are any questions to be asked I shall ask them. I ask the Minister for Foreign Affairs of Cyprus: First, will his Government stop taking unlawful measures such as the purchase of heavy weapons and conscription? Secondly, will his Government see to it that the taking of hostages is stopped and the present culprits are apprehended and brought to justice? Thirdly, will the massacre of the Turkish Cypriots be brought to an end? Fourthly, will the Greek Cypriot Government co-operate in the restoration of the constitutional rule of law in Cyprus? These are the questions which must be answered before peace can return to the island.

69. I intend to be very brief in referring to the alarming statement made in the last meeting by my worthy colleague, the representative of Greece. On the whole, his remarks were obviously intended to support and to strengthen the unfounded allegations of the Minister for Foreign Affairs of Cyprus, which have already been dealt with in my main statement. I heard with much regret his references to the relations between our two countries. I have said before,

66. Quant aux neuf Chypriotes qui auraient été recrutés à Londres, entraînés à Ankara pendant 15 jours, puis envoyés à Chypre pour combattre contre les Grecs, je ne puis mieux faire que d'attirer l'attention du Conseil sur quelques faits. Ces Chypriotes grecs ont disparu à l'aéroport le 14 mai 1964. Jusqu'au 18 mai, les autorités grecques ont affirmé aux autorités des Nations Unies et de la Croix-Rouge ne même pas avoir connaissance de l'existence de ces personnes. Plus tard, au commissariat de police de la Porte de Paphos, alors qu'ils étaient encore aux mains de leurs ravisseurs grecs, une conférence de presse a été tenue. On a avisé le public que ces hommes qui avouaient être des rebelles étaient mis en liberté, qu'ils ne seraient pas poursuivis et qu'ils allaient être renvoyés en Angleterre. D'après mes renseignements, à ce jour, ils sont toujours aux mains de leurs ravisseurs à la prison centrale de Nicosia. Un homme raisonnable accepterait-il des affirmations faites par quiconque dans de telles conditions? Un gouvernement raisonnable agirait-il comme l'a fait le Gouvernement chypriote dans ce cas? Je laisse le Conseil juge.

67. Le Ministre des affaires étrangères de Chypre voudrait aussi que le Conseil attache quelque importance aux déclarations d'un certain M. Ihsan Ali. C'est un fait bien connu que tout combat a ses "quislings". Ce malheureux personnage a toujours été opposé, on le sait, aux accords de Londres et de Zurich. Il en veut aux dirigeants turcs de Chypre parce qu'on l'a tenu à l'écart, à juste titre, de toute fonction officielle après l'indépendance. Il n'est absolument qualifié pour parler au nom d'aucun secteur de la communauté turque, qui, à diverses manifestations de protestation, s'est déclarée en complet désaccord avec lui.

68. Je passerai maintenant à une question que M. Kyprianou m'a posée d'une façon très solennelle en disant qu'il insistait pour avoir une réponse. Je dois avouer que je ne suis pas d'humeur à répondre à des questions. De plus, je conteste énergiquement à la délégation du Gouvernement chypriote grec, qui est ici pour répondre à de graves accusations, le droit de me poser à moi des questions. A propos du point qu'il a soulevé, il trouvera d'amples explications dans mon discours, et s'il y a des questions à poser c'est moi qui les poserai. Je pose au Ministre des affaires étrangères de Chypre les questions suivantes: premièrement, son gouvernement cessera-t-il de prendre des mesures illégales telles que l'achat d'armement lourd et l'établissement de la conscription? Deuxièmement, son gouvernement veillera-t-il à ce qu'on cesse de prendre des otages et à ce que les coupables actuels soient arrêtés et traduits en justice? Troisièmement, va-t-on mettre fin au massacre des Chypriotes turcs? Quatrièmement, le Gouvernement chypriote grec va-t-il coopérer pour rétablir à Chypre l'ordre constitutionnel? Voilà les questions auxquelles il faut qu'on ait donné réponse avant que la paix puisse être rétablie dans l'île.

69. J'ai l'intention d'être très bref en ce qui concerne la déclaration alarmante faite au cours de la dernière séance par mon distingué collègue le représentant de la Grèce. Dans l'ensemble, ce qu'il a dit avait évidemment pour objet de soutenir et de renforcer les allégations sans fondement du Ministre des affaires étrangères de Chypre, dont j'ai déjà traité dans ma déclaration principale. J'ai entendu avec un vif regret ce qu'il a dit des rapports entre nos deux pays. Je

and I say it again, that we have always attached great importance to friendship with Greece. It was within the framework of that friendship that we had brought into being the young Republic of Cyprus. Together we had taken it by the hand and introduced it to membership in the United Nations. Archbishop Makarios is now trying to destroy all those noble endeavours in his relentless drive toward accession to Greece.

70. It is still not too late to prevent the sparks that fly from Cyprus to burn down the edifice of friendship which we have taken forty years to build between Greece and ourselves. All we have asked and all we ask of our ally, the Greek Government, is that it should firmly and squarely face its international engagements and responsibilities where Cyprus is concerned, that it should abandon this forlorn cause of expansionism, that it should join us and the other guaranteeing Power in exerting at least moral pressure, if nothing else is now practicable, in order to restore the Constitution in Cyprus as we both are bound to do under our solemn engagements.

71. I shall not dwell at all on the false allegations regarding a mistreatment of the Greek minority in Turkey. That is a myth. The Greek minority in Istanbul is one of the happiest and most prosperous minorities anywhere in the world. In that sense they certainly compare favourably with the Turkish minority in Western Thrace. As for the Greek citizens living in Turkey, they are no worse off. If recently we have withdrawn certain privileges from them which were based on a convention which has been legally denounced, it was because those privileges were based on the assumption that Turkey and Greece would live as friends for ever. The behaviour of the Greek Government in the Cyprus question has unfortunately shaken those foundations. If people have been expelled from Turkey, it was because they have broken the law and indulged in subversive activities.

72. As for the holy institution of the Orthodox Patriarchate in Istanbul, the allegations of my colleague are truly regrettable. It is a well-known fact that for centuries the Patriarchate has been greatly revered in Turkey and will always continue to be revered. If certain individuals within the Patriarchate have committed crimes against the country whose nationality they have adopted, and if they have been denied the privileges of Turkish hospitality because of such crimes, that is neither a reflection on the Patriarchate nor on the Government of Turkey.

73. The statement of the representative of Greece did, however, contain one item which affords ample testimony to what I have been trying to prove all along and to which, therefore, I would like to refer. It concerns a letter of the former Ambassador of Turkey to Cyprus, Mr. Emin Dirvana, published in the newspaper *Milliyet*. The letter apparently makes it clear that its author did not always see eye to eye with certain Turkish leaders in Cyprus, particularly with Mr. Denktas. But it also states categorically that the representative of Turkey in Cyprus was working in close co-operation and sincere goodwill with the Archbishop and his associates. I thank my distinguished colleague from Greece for having adduced evidence which proves that Turkey has all along cherished the best of intentions for the independence, sovereignty

L'ai déjà dit et je le répète, nous avons toujours accordé beaucoup d'importance à l'amitié avec la Grèce. C'est dans le cadre de cette amitié que nous avons amené à l'existence la jeune République de Chypre. Ensemble, nous l'avons prise par la main et nous avons présenté sa candidature à l'Organisation des Nations Unies. L'archevêque Makarios essaie aujourd'hui de détruire tous ces nobles efforts dans son acharnement à vouloir rattacher Chypre à la Grèce.

70. Il n'est pas encore trop tard pour empêcher que les étincelles qui s'envolent de Chypre ne réduisent en cendres l'amitié que nous avons mis 40 ans à édifier entre la Grèce et nous-mêmes. Tout ce que nous avons demandé et tout ce que nous demandons de notre allié le Gouvernement grec, c'est de faire face carrément et fermement à ses responsabilités et à ses engagements internationaux concernant Chypre, d'abandonner cette cause perdue qui vise à l'expansionnisme, de se joindre à nous et aux autres puissances garantes pour exercer au moins une pression morale, si rien d'autre n'est possible actuellement, afin de faire rétablir la Constitution à Chypre comme nous y sommes tous deux par nos engagements solennels.

71. Je ne m'attarderai pas aux fausses accusations de mauvais traitements infligés à la minorité grecque en Turquie. C'est là un mythe. La minorité grecque à Istanbul est une des minorités les plus heureuses et les plus prospères du monde entier. De ce point de vue, elle peut sans aucun doute être comparée favorablement à la minorité turque en Thrace occidentale. Quant aux citoyens grecs vivant en Turquie, ils n'ont pas à se plaindre. Si nous leur avons retiré récemment certains privilèges fondés sur une convention qui a été dénoncée régulièrement, c'est parce que ces privilèges reposaient sur l'hypothèse que la Turquie et la Grèce seraient amies à tout jamais. Le comportement du Gouvernement grec dans la question de Chypre a malheureusement ébranlé ce fondement. Si des personnes ont été expulsées de Turquie, c'est parce qu'elles avaient contrevenu à la loi et s'étaient livrées à des activités subversives.

72. Quant à la sainte institution du Patriarcat orthodoxe à Istanbul, les allégations faites par mon collègue sont vraiment regrettables. C'est un fait bien connu que le Patriarcat est grandement révérend en Turquie depuis des siècles et qu'il le sera toujours. Si certains particuliers, au sein du Patriarcat, ont commis des crimes contre le pays dont ils ont adopté la nationalité et si ces gens se sont vu refuser les privilèges de l'hospitalité turque en raison de ces crimes, le blâme n'en incombe ni au Patriarcat ni au Gouvernement de la Turquie.

73. La déclaration du représentant de la Grèce contenait cependant un élément qui est un témoignage frappant de ce que j'ai essayé de prouver dès le début, et je voudrais par conséquent y revenir. Il s'agit d'une lettre de l'ancien ambassadeur de Turquie à Chypre, M. Emin Dirvana, publiée dans le journal *Milliyet*. Cette lettre, apparemment, montre clairement que son auteur n'a pas toujours été entièrement d'accord avec certains dirigeants turcs à Chypre, particulièrement avec M. Denktas. Mais, en outre, il est dit catégoriquement dans cette lettre que le représentant de la Turquie à Chypre travaillait en coopération étroite et en toute bonne volonté avec l'archevêque et ses collaborateurs. Je remercie mon distingué collègue de la Grèce d'avoir fourni une preuve qui démontre que la Turquie, tout au long de la période considérée,

and the viability of the young Republic of Cyprus. Is it the fault of Turkey if Archbishop Makarios misinterpreted this goodwill as a sign of weakness and took the first opportunity to proceed with his sinister plans for "enosis"?

74. Before I conclude, I would like to extend the thanks of my delegation and Government to the representative of Brazil and the four other representatives who have co-sponsored the draft resolution we have before us. My Government, maintaining its faith in the United Nations, believes that the prolongation of the mandate of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus would serve the interests of peace in the island provided the Greek Cypriot Government does not again attempt to interpret it in the sense of its warped ambitions.

75. Mr. STEVENSON (United States of America): Before proceeding to the substance of my remarks, may I first express the appreciation of my Government to the Secretary-General for his statesmanlike efforts in behalf of peace in the eastern Mediterranean during these past few months. The recruitment and deployment in Cyprus of a peace-keeping force of between 6,000 and 7,000 men, with all of the attendant problems of negotiations, logistics, headquarters, staffing, command arrangements and force directives, is an operation of considerable magnitude and difficulty. The United Nations has met this test in a manner worthy of its best traditions.

76. In mounting this peace-keeping operation and in the selection of personnel to direct the operation in the field, the Secretary-General has once again demonstrated his instinct for finding the right man for the job. General P. S. Gyani, Commander of the United Nations Force, and General R. M. P. Carver, his deputy, have been both skilful and patient in dealing with the complex and frustrating problems which the United Nations Force has encountered. We are hopeful that General K. S. Thimayya, a distinguished compatriot of General Gyani, for whom we have the highest regard, will find it possible to respond favourably to the Secretary-General's request that he replace General Gyani, who we understand finds it necessary to leave Cyprus.

77. The Secretary-General's Special Representative, Mr. Galo Plaza, has laboured with extraordinary energy, dedication and a quick grasp of the situation to resolve some of its most difficult aspects.

78. Also in response to the resolution that we adopted on 4 March [S/5575], the Secretary-General designated a distinguished Finnish diplomat, Ambassador Sakari S. Tuomioja, who continues his patient efforts to find a peaceful solution and an agreed settlement of the political problem confronting Cyprus. For his success, as we have so often repeated, restoration of tranquil conditions on the island is imperative.

79. For this reason, in particular, we all owe a debt of gratitude to those States—Australia, Austria,

a nourri les meilleures intentions à l'égard de l'indépendance, de la souveraineté et de l'existence de la jeune République de Chypre. Est-ce la faute de la Turquie si l'archevêque Makarios a interprété cette bonne volonté comme un signe de faiblesse et a profité de la première occasion pour poursuivre ses plans sinistres en vue de l'"Enosis"?

74. Avant de terminer, je voudrais présenter les remerciements de ma délégation et de mon gouvernement au représentant du Brésil et aux quatre autres représentants qui ont déposé le projet de résolution que nous avons sous les yeux. Mon gouvernement, qui continue à accorder sa confiance aux Nations Unies, est persuadé que la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre servira les intérêts de la paix dans l'île, à condition que le Gouvernement chypriote grec n'essaie pas de nouveau de l'interpréter dans le sens de ses ambitions perverses.

75. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Avant d'aborder le fond de mes observations, je dirai d'abord, au nom de mon gouvernement, que nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des efforts empreints de sagesse politique qu'il a déployés en faveur de la paix dans la région de la Méditerranée orientale pendant ces derniers mois. Le recrutement et le déploiement à Chypre d'une force de maintien de la paix de 6000 à 7 000 hommes avec tout ce que cela entraîne de problèmes de négociations, de logistique, de cantonnements, d'effectifs, de dispositions relatives au commandement et de directives à donner à la Force, tout cela constitue une opération difficile et de grande envergure. L'Organisation des Nations Unies a fait face à cette épreuve d'une manière digne de ses meilleures traditions.

76. Dans l'organisation de cette opération de maintien de la paix et dans le choix du personnel à envoyer pour diriger l'opération sur place, le Secrétaire général a montré, une fois de plus, qu'il savait, d'instinct, trouver l'homme qu'il fallait. Le général P. S. Gyani, commandant de la Force des Nations Unies, et le général R. M. P. Carver, son adjoint, ont fait preuve d'habileté et de patience dans leurs efforts pour résoudre les problèmes complexes et difficiles auxquels la Force des Nations Unies a eu à faire face. Nous espérons que le général K. S. Thimayya, éminent compatriote du général Gyani, pour qui nous avons la plus haute estime, pourra répondre favorablement à la demande que le Secrétaire général lui a adressée et succéder au général Gyani, qui estime devoir quitter Chypre.

77. Le représentant spécial du Secrétaire général, M. Galo Plaza, a travaillé avec une extraordinaire énergie, beaucoup de dévouement et une vive compréhension de la situation pour en résoudre les problèmes les plus difficiles.

78. Comme suite à la résolution que nous avons adoptée le 4 mars [S/5575], le Secrétaire général a désigné également un éminent diplomate finlandais, l'ambassadeur Sakari S. Tuomioja, qui poursuit des efforts patients afin de favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème politique qui se pose à Chypre. Pour qu'il réussisse — nous l'avons répété bien souvent —, le rétablissement de la paix dans l'île est une nécessité impérieuse.

79. Pour cette raison particulière, nous avons tous une dette de reconnaissance envers les Etats — l'Aus-

Canada, Denmark, Finland, Ireland, New Zealand, Sweden and the United Kingdom—whose soldiers and police make up the United Nations Peace-keeping Force. Without their perseverance there would be little hope for a return to law and order, for improvement in the relations between the communities, and for an ultimate solution of the conflict in the interest of world peace.

80. But the United Nations Force has made progress since it became operational about three months ago. There have been encouraging forward steps—eliminating fortifications, arrangements for harvesting the crops, and so forth, in the implementation of the programme outlined in the report of the Secretary-General of 29 April 1964 [S/5671].^{5/} Nevertheless, it is clear, as the Secretary-General has stated in his report to us of 15 June, that the withdrawal of the Force at this time would lead to an early resumption of fighting which might well develop into a still more serious conflict.

81. With a mandate to restore normal conditions uncompleted, my Government believes that the first order of business in this Council is to assure an extension of the United Nations Force in the island.

82. For this reason, we heartily support the draft resolution [S/5776/Rev.2] placed before the Council by the distinguished representative of Brazil. I think it is clear that whatever shortcomings may exist in the mandate of the Force, it is unlikely that we could agree at this time on any changes in the balanced resolution so laboriously constructed in February. The mandate of the Force permits it to take firm action where necessary, and it is heartening to note that with increased firmness, the fighting has subsided. For example, with respect to the situation in the Kyrenia Pass area, the Secretary-General's report states:

"Although better armed with heavy weapons and favoured by a greater numerical strength, there are no signs of the Greek Cypriots resuming their attacks in the St. Hilarion area, and the location of permanent UNFICYP posts with the forward troops of both sides has clearly acted as a deterrent to any positive offensive action.

"In the light of recent incidents which have endangered the lives of the personnel of the Force, it has been made clear to both sides that a repetition of such incidents will result in the removal of any post used as a base for fire against UNFICYP troops, using force if necessary, after due warning has been given." [S/5764, paras. 30 and 31.]

We applaud such resolute purpose and we believe that continued vigorous implementation of the mandate will contribute more and more to law and order if—and I emphasize the word "if"—the parties will avoid further acts and utterances that aggravate the fears and tensions.

83. In this connexion we find the increased importation of arms most serious. The greater the quantity of arms wielded by the two sides, the more difficult

tralie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède — dont les soldats et la police constituent la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Sans leur persévérance, il y aurait peu de motifs d'espérer le rétablissement de l'ordre public, l'amélioration des rapports entre les communautés et la solution finale du conflit dans l'intérêt de la paix mondiale.

80. La Force des Nations Unies a obtenu des résultats depuis qu'elle a commencé à opérer il y a environ trois mois. Des mesures positives et encourageantes ont été enregistrées, démantèlement de fortifications, dispositions prises pour la moisson, etc., dans la mise en œuvre du programme exposé dans le rapport du Secrétaire général en date du 29 avril 1964 [S/5671].^{5/} Néanmoins, comme le Secrétaire général nous l'a dit dans son rapport en date du 15 juin, il est certain que le retrait de la Force à l'heure actuelle conduirait à une reprise rapide des combats qui pourraient dégénérer en un conflit encore plus grave.

81. Le mandat qui prévoyait le rétablissement de conditions normales dans l'île n'a pas été rempli; mon gouvernement estime donc que le premier devoir du Conseil est d'assurer la prolongation de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre.

82. C'est pourquoi nous appuyons chaleureusement le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par le distingué représentant du Brésil [S/5776/Rev.2]. Malgré les lacunes que le mandat de la Force peut présenter, il est peu probable que nous puissions nous mettre d'accord maintenant sur des modifications à apporter à la résolution bien équilibrée et si laborieusement rédigée au mois de février dernier. Le mandat de la Force la met en mesure d'agir fermement lorsqu'il est nécessaire. Il est d'ailleurs encourageant de noter que, grâce à une fermeté accrue, les combats ont diminué. Par exemple, le rapport du Secrétaire général constate ce qui suit en ce qui concerne la situation dans la région du col de Kyrenia:

"Bien que les Chypriotes grecs soient mieux équipés en armes lourdes et aient la supériorité numérique, rien n'autorise à croire qu'ils vont reprendre leurs attaques dans le secteur de Saint-Hilarion, et la présence de postes permanents de la Force des Nations Unies auprès des éléments avancés des deux camps a manifestement découragé toute action offensive concrète.

"Etant donné les incidents récents qui ont mis en danger la vie de soldats de la Force, il a été précisé aux deux camps que, si de tels incidents se renouvelaient, tout poste servant de base à des tirs dirigés contre la Force des Nations Unies serait enlevé, par la force au besoin, après avertissement." [S/5764, par. 30 et 31.]

Nous applaudissons à cette attitude résolue; nous pensons que continuer à appliquer le mandat de cette manière ferme contribuera de plus en plus à rétablir l'ordre public si — et j'appuie sur le mot "si" — les parties s'efforcent d'éviter tous nouveaux agissements et toutes nouvelles déclarations qui risqueraient d'aggraver les craintes et les tensions.

83. A ce sujet, nous estimons que l'accroissement de l'importation des armes est très grave. Plus grande sera la quantité des armes détenues des deux

^{5/} Ibid.

^{5/} Ibid.

is the task of the peace-keepers. The Secretary-General has expressed his grave concern on that score in his report, and the units in the Force and the Force Commander have done likewise. On 28 May, I would remind the Council, General Gyani stated:

"One of the major obstacles in the way of the United Nations Force is the irresponsible and senseless conduct of armed men of both communities who do not appear to have any discipline or to be responsible to any established authority but have been acting on their own reckless initiative, regardless of the unfortunate and serious consequences of their acts. Too many unauthorized people in Cyprus are carrying too many weapons. In the hands of these thoughtless and irresponsible elements these weapons become a major factor in the delay in a return to normal life. It is absolutely essential that these elements of the population, both Greek Cypriot and Turkish Cypriot, should be restrained and disciplined and their weapons removed from them. Until such action is taken, violence and a sense of insecurity will necessarily pervade the country and the tasks of the United Nations will correspondingly be made more difficult and its chances of success limited."

84. I welcome the statement made this afternoon by the representative of the Soviet Union that weapons do not help in the solution of conflicts. We believe that the competitive inflow of arms into Cyprus aggravates the tension between the two communities in the island, a tension which is reflected at the very centre of government decision-making.

85. The two elements of the Government, whose co-operation is the very basis of the nation's Constitution, are not acting together and are presenting the United Nations and its Members not only with dangerous military possibilities, but with baffling legal and political problems. As to whether particular actions by public officials or governmental bodies relating to conscription or to arms importation are constitutional, we think that it is not for us or for any organ of the United Nations to decide; but it is all too clear that whatever may be the constitutional situation, the importation of arms into an island already stuffed with armaments and the raising of armed forces by anyone beyond the original intention or current requirements are clearly contrary to the letter and the intent of the Security Council resolution of 4 March. The Secretary-General himself raises the question about these actions, and in our view they are more than questionable; whether from the standpoint of internal security in Cyprus or United Nations responsibility there, those actions are certainly of dubious legality, unhelpful and unwise.

86. The United Nations Force, in order to succeed in implementing its mandate, must have the full co-operation of the two communities in Cyprus, and in this connexion we are deeply shocked over the practice of taking hostages, and particularly over the incident involving the apparent abduction and disappearance of members of the United Nations Force.

côtés, plus difficile sera la tâche de ceux qui sont chargés de maintenir la paix. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation à cet égard dans son rapport; les unités de la Force et le Commandant lui-même ont exprimé les mêmes préoccupations. Je rappelle que, le 28 mai, le général P. S. Gyani déclarait:

"Un des grands obstacles rencontrés par la Force des Nations Unies est l'attitude irresponsable et insensée d'hommes armés appartenant aux deux communautés; ces hommes semblent n'obéir à aucune discipline ni à aucune autorité responsable, mais semblent agir de leur propre initiative, sans se soucier des conséquences malheureuses et graves de leurs actes. A Chypre, il y a trop de gens qui détiennent trop d'armes sans y avoir droit. Entre les mains d'éléments irréfléchis et irresponsables, ces armes sont un des principaux facteurs qui retardent le retour à une vie normale. Il est absolument essentiel que ces éléments de la population, tant Chypriotes grecs que Chypriotes turcs, soient soumis à une discipline et que leurs armes leur soient enlevées. Tant que cette mesure n'aura pas été prise, la violence et le sentiment d'insécurité continueront à régner dans le pays et la tâche des Nations Unies en sera plus difficile, les chances de son succès en seront plus limitées."

84. C'est avec satisfaction que j'ai entendu le représentant de l'Union soviétique déclarer cet après-midi que les armes n'aident pas à résoudre les conflits. Nous pensons que l'introduction d'armes à Chypre par les deux communautés de l'île aggrave la tension entre elles, tension qui se répercute jusqu'au sein même des organes gouvernementaux chargés de prendre des décisions.

85. Les deux éléments du gouvernement dont la coopération est le fondement même de la Constitution de cette nation n'agissent pas de concert; cette situation met l'Organisation des Nations Unies et ses membres en présence d'éventualités militaires dangereuses et de problèmes juridiques et politiques presque insolubles. Quant à savoir si des décisions particulières prises par des dirigeants ou par des organes gouvernementaux au sujet de la conscription ou de l'importation d'armes sont constitutionnelles ou non, nous pensons que ce n'est ni à nous ni à aucun organe des Nations Unies d'en décider, mais il n'est que trop clair que, quelle que soit la situation du point de vue constitutionnel, importer des armes dans une île qui est déjà saturée d'armements et lever des forces armées dans une mesure dépassant les intentions initiales ou les besoins actuels sont des actes manifestement contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars. Le Secrétaire général lui-même a soulevé la question du caractère de ces actes et, à notre avis, ils sont plus que contestables; que ce soit du point de vue de la sécurité intérieure de Chypre ou de celui de la responsabilité des Nations Unies à Chypre, ces actes sont certainement d'une légalité douteuse, malavisés et peu sages.

86. La Force des Nations Unies doit, pour réussir à s'acquitter de son mandat, jouir de la coopération entière des deux communautés de Chypre. A ce sujet, nous sommes révoltés par la pratique qui consiste à prendre des otages, et notamment par l'incident qui a abouti apparemment à l'enlèvement et à la disparition de membres de la Force des Nations Unies.

87. If the United Nations is to pacify Cyprus, it must have much greater co-operation from the two communities, co-operation not just in the fields included in the programme the Secretary-General outlined in his report of 29 April, but co-operation to stop the increase of armaments on the island. This applies also to all Members of the United Nations, as operative paragraph 1 of the resolution of 4 March makes clear in these words:

"Calls upon all Member States, in conformity with their obligations under the Charter of the United Nations, to refrain from any action or threat of action likely to worsen the situation in the sovereign Republic of Cyprus, or to endanger international peace."

88. This responsibility applies, we believe, particularly to the Parties to the international agreements with respect to Cyprus. For this reason, a favourable atmosphere for the work of the United Nations, both of its Force on Cyprus and its Mediator, requires that all States, and these States in particular, refrain from any type of military action, support or supply which adds to the tension on the island.

89. We have heard the charges by the Minister for Foreign Affairs of Cyprus that the threat of military intervention by Turkey is the basic cause of tension and violence in the island. We have heard, on the other hand, the charges by the representative of Turkey that continued armed attacks by Greek Cypriots on Turkish Cypriots and unconstitutional action by President Makarios and his Government in conscripting new forces and seeking heavy armaments abroad are what threaten peace and provoke possible intervention.

90. It is not our purpose, nor is it feasible for the Security Council at this time to sift all these charges and to discover the truth. There is doubtless truth on both sides, but what is inescapably clear, however, is that the actions of each party cited by the other are in fact creating mistrust and fear, undermining rather than building confidence between the two communities, and making infinitely more difficult a just and final solution, and indeed threatening not only to raise to appalling proportions the conflict in Cyprus, but even to destroy peace in the eastern Mediterranean.

91. These dire eventualities must not occur. This is the obligation of the Council. This is the obligation of the United Nations Peace-keeping Force, and most particularly, this is the responsibility of the parties directly concerned. We appeal to them that, rather than levelling bitter charges against each other, they consider prayerfully what each can himself do to lower tension and to restore confidence. It is never too late for magnanimity, and ultimately it is only by magnanimity and mutual concession that these grievous problems will be resolved.

92. It is not for my Government to say what that solution should be. We do believe, however, that the parties should take steps without delay to set the stage for a negotiated solution acceptable to all concerned. We do not expect that a solution can be

87. Si nous voulons que l'Organisation des Nations Unies réussisse à pacifier Chypre, il faut qu'elle jouisse de la part des deux communautés d'une coopération beaucoup plus grande, qui ne doit pas se limiter aux domaines indiqués dans le programme du Secrétaire général tel qu'il est exposé dans son rapport du 29 avril, mais qui doit aussi arrêter l'augmentation des armements dans l'île. Cela s'applique également à tous les Membres de l'Organisation, comme le paragraphe 1 de la résolution du 4 mars le dit en termes très clairs, qui sont les suivants:

"Invite tous les Etats Membres, conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre ou de mettre en danger la paix internationale".

88. Cette responsabilité incombe particulièrement, à notre avis, aux parties aux accords internationaux relatifs à Chypre. C'est pourquoi la création d'un climat favorable à l'œuvre des Nations Unies — à la fois à la tâche de la Force à Chypre et à celle du Médiateur — exige que tous les Etats, et notamment ces Etats, s'abstiennent de toute action, de tout appui ou de toute fourniture d'ordre militaire qui risquerait d'accroître la tension dans l'île.

89. Nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de Chypre dire que la menace d'une intervention militaire de la Turquie est la principale cause de la tension et des actes de violence à Chypre. Nous avons entendu, d'autre part, le représentant de la Turquie déclarer que les attaques armées incessantes des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs et les décisions anticonstitutionnelles du président Makarios et de son gouvernement sur le recrutement de nouvelles forces armées et l'acquisition d'armements lourds à l'étranger menacent la paix et risquent de provoquer une intervention.

90. Nous n'avons pas l'intention, et le Conseil de sécurité ne pourrait pas le faire en ce moment, d'analyser toutes ces accusations et de découvrir la vérité. Il y a certainement une part de vérité de chaque côté, mais ce qui est absolument clair, c'est que les agissements de chaque partie mentionnés par l'autre font en effet naître la méfiance et la crainte, sapent la confiance entre les deux communautés au lieu de l'édifier, rendent infiniment plus difficile une solution finale juste et, à vrai dire, menacent non seulement de donner au conflit de Chypre des dimensions angoissantes, mais encore de détruire la paix dans toute la région de la Méditerranée orientale.

91. Il ne faut pas que d'aussi terribles éventualités se réalisent. Le Conseil a l'obligation de les empêcher. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix en a l'obligation. Les parties directement intéressées en ont l'obligation. Nous leur lançons un appel pour que, plutôt que d'échanger des accusations amères, elles cherchent avec ardeur ce qu'elles peuvent elles-mêmes faire pour réduire la tension et rétablir la confiance. Il n'est jamais trop tard pour être magnanime, et, en fin de compte, c'est seulement par la magnanimité et les concessions mutuelles que ces difficiles problèmes pourront être résolus.

92. Il n'appartient pas à mon gouvernement de dicter cette solution. Nous croyons toutefois que les parties devraient prendre sans retard des mesures qui puissent préparer la voie à une solution négociée acceptable pour tous les intéressés. Nous ne pensons

reached without concessions and sacrifices, or that it can be entirely satisfactory to either side; but a solution there must be. It should be lasting, just and without humiliation to any of those concerned.

93. The process of achieving such a solution must begin, and without delay. The first and most urgent step, it seems to us, is the adoption of the draft resolution before us.

94. Before concluding, I should like to call to the Council's attention paragraphs 126 and 127 of the Secretary-General's report of 15 June, in which he notes that financial pledges have been received sufficient to cover the costs of the first three months of the operation of the United Nations Force, but that more than \$7 million in additional pledges will be required to cover the cost of a further three months. Only a relatively small number of countries—some twenty to date—have carried the financial burden of supporting the United Nations operation in Cyprus. My Government, in response to the Secretary-General's appeal for voluntary contributions, pledged \$2 million towards the cost of the first three months' operation, and it also transported most of the United Nations contingents to Cyprus at no cost to this Organization.

95. The maintenance of international peace and security is set forth in Article 1 of the Charter of the United Nations as its first purpose. When peace is threatened anywhere it should certainly be the concern of all Members of this Organization. I would therefore appeal urgently to all Members to respond to the request of the Secretary-General so that the success of this operation in Cyprus may not in any way be prejudiced by lack of financial support.

96. Finally, in view of the critical situation, we hope that the Council will proceed to vote as quickly as possible on the joint draft resolution now before us so as to give the Secretary-General adequate time to make the necessary administrative, financial and other arrangements for the extension of the United Nations Force in Cyprus.

97. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): My delegation has listened with the closest attention to the statements made here by the representatives of the countries which are at present confronted with the difficulties and problems raised by the situation in Cyprus.

98. The gravity of these problems has likewise been brought out very clearly by the Secretary-General in his very full report on the United Nations operation.

99. The French Government continues to be seriously concerned by a situation which brings friendly countries into conflict and which, if it continues, may jeopardize peace in an area where peace and security are extremely important. Nor can we remain indifferent to the suffering and tribulations of the people of Cyprus. In this connexion, we would ask the competent authorities and the Secretary-General to do everything in their power to ensure that aid to the refugees, which is important to both communities although to a different degree, is not affected by the continuation of this conflict between the majority and

pas que le problème pourra être résolu sans concessions et sans sacrifices, ni qu'il le sera à l'entière satisfaction de chaque partie, mais il faut parvenir à une solution. Elle devra être durable et juste et ne comporter d'humiliation pour aucun des intéressés.

93. Il faut s'engager dans la voie qui mènera à une telle solution, et s'y engager tout de suite. La première mesure, la plus urgente nous semble-t-il, est l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis.

94. Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les paragraphes 126 et 127 du rapport du Secrétaire général, en date du 15 juin, où il indique que les contributions annoncées suffisent pour couvrir les dépenses des trois premiers mois des opérations de la Force des Nations Unies, mais qu'il faudra plus de 7 millions de dollars de contributions supplémentaires pour couvrir les dépenses d'une deuxième période de trois mois. Peu de pays, une vingtaine jusqu'à présent, ont supporté la charge financière des dépenses afférentes à l'opération des Nations Unies à Chypre. Mon gouvernement, en réponse à l'appel du Secrétaire général demandant des contributions volontaires, s'est engagé à contribuer pour 2 millions de dollars aux dépenses de l'opération pendant la première période de trois mois, et il a également transporté gratuitement pour l'Organisation la plupart des contingents des Nations Unies envoyés à Chypre.

95. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est inscrit à l'Article premier de la Charte des Nations Unies comme le but premier de l'Organisation. Lorsque la paix est menacée où que ce soit, cela intéresse certainement tous les Membres de l'Organisation. J'adresse donc un appel pressant à tous les Membres pour qu'ils répondent à la demande du Secrétaire général afin que le succès de cette opération à Chypre ne soit en aucune façon mis en péril par un appui financier insuffisant.

96. Enfin, compte tenu de la gravité de la situation, nous espérons que le Conseil passera le plus vite possible au vote sur le projet de résolution commun dont nous sommes saisis, afin de donner au Secrétaire général suffisamment de temps pour faire les arrangements administratifs, financiers et autres qu'implique la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre.

97. M. SEYDOUX (France): Ma délégation a écouté avec la plus grande attention les exposés que nous ont faits les représentants des pays qui se trouvent actuellement confrontés avec les difficultés et les problèmes que pose la situation à Chypre.

98. La gravité de ces problèmes est également soulignée avec netteté par le Secrétaire général dans son rapport très complet sur l'opération des Nations Unies.

99. Le Gouvernement français demeure sérieusement préoccupé par une situation qui oppose des pays amis et qui, en se prolongeant, compromettrait la paix dans une région dont la tranquillité et la sécurité revêtent une importance toute particulière. Nous ne saurions non plus demeurer indifférents aux souffrances et aux épreuves de la population de Chypre. A ce propos, nous ne pouvons que demander aux autorités compétentes ainsi qu'au Secrétaire général de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les secours aux réfugiés — qui, bien que dans une proportion différente, intéressent les deux communautés — ne soient

the minority.

100. In spite of the difficulty of such a task, my delegation continues to feel that the first essential is to achieve a relaxation of tension and an atmosphere of calm in the island. These are the prior conditions for any general settlement. In saying this I am well aware that, despite the resources deployed, progress has so far been very limited. The fact, however, that the parties concerned have been unanimous in praising the efforts of the Secretary-General and his local representatives is, in the view of my delegation, an encouragement to persevere and justifies a renewal of the mandate of the United Nations Force for a further period of three months. My delegation would like to take this opportunity of joining with those who have thus paid a tribute to the work of the Secretary-General and his colleagues.

101. There are still grounds for hoping that, in accordance with our resolution of 4 March 1964, the United Nations Force will help to make possible the re-establishment of peaceful conditions on the basis of which a solution of the underlying problem may be forthcoming. It is obvious, as the Secretary-General's report makes clear, that certain actions can only put off the moment when tempers will begin to cool on each side. When I say this, I am thinking primarily of the abominable practice of taking hostages and executing them, which we can only condemn. I am also thinking of the importation of and traffic in arms—a deplorable practice that runs counter to the measures taken by the Security Council.

102. It is not my intention today to consider all the aspects of the Cyprus crisis. My delegation is convinced that our rule at this stage must be to say nothing which might make the task undertaken by the Mediator more difficult. This call for restraint should be taken as an expression of our hope that despite all obstacles he will in the end be able to achieve positive results.

103. Mr. KYPRIANOU (Cyprus): I would have very much liked to respond favourably to the appeal made by the representative of the United States that there should not be any delay in voting on the resolution, but in view of what has been said today, I am afraid I have to reserve my right to reply to various points raised. However, I shall try to answer some of the points tonight.

104. The distinguished representative of Turkey—and as I stated on another occasion, may I continue calling him that—said he was in no mood to reply to questions. I wonder, Mr. President, whether we are here around this table, at your invitation, to act in accordance with our moods of the moment. However, since he has asked certain questions himself, I shall answer them with great pleasure, because I feel it is the duty of someone around this table, when he is asked questions, to reply to them, especially when these questions are relevant to the issue under discussion. The questions which the representative of Turkey put to me tonight are relevant. He has not replied, however, to the most relevant one,

pas affectés par la prolongation du conflit qui met aux prises la majorité et la minorité.

100. Malgré la difficulté de l'entreprise, ma délégation continue de penser qu'il est absolument nécessaire d'arriver d'abord à une détente et d'assurer le calme dans l'île. Ce sont là les conditions préalables à tout règlement d'ensemble. En disant cela, j'ai pleinement conscience que, malgré les moyens mis en œuvre, les progrès ont été jusqu'ici fort limités. Cependant, le fait que les parties intéressées aient été unanimes à louer les efforts du Secrétaire général et de ses représentants sur place constitue — aux yeux de ma délégation — un encouragement à persévérer et la justification du renouvellement, pour une nouvelle période de trois mois, du mandat de la Force des Nations Unies. Ma délégation voudrait à cette occasion se joindre à ceux qui ont ainsi rendu hommage à l'action du Secrétaire général et de ses collaborateurs.

101. Il est encore permis d'espérer que, dans le cadre de notre résolution du 4 mars 1964, la Force des Nations Unies contribuera à créer les conditions d'un retour à une situation pacifique à partir de laquelle la solution du problème de fond pourra être dégagée. Il est évident, comme l'indique avec précision le rapport du Secrétaire général, que certaines actions ne peuvent que retarder le moment où, de part et d'autre, les esprits commenceront à s'apaiser. En disant cela, je pense tout d'abord à ces procédés inadmissibles qui consistent à prendre des otages et à les exécuter: nous ne pouvons que réprouver de tels agissements. Je pense également à la question de l'importation et du trafic d'armes; nous ne pouvons que dénoncer le caractère regrettable de ces entreprises qui sont en contradiction avec les dispositions adoptées par le Conseil de sécurité.

102. Il n'est pas dans mon propos d'examiner aujourd'hui tous les aspects de la crise chypriote. Ma délégation est convaincue qu'à ce stade notre règle doit être de ne rien dire qui puisse rendre plus difficile la tâche entreprise par le Médiateur. Cette réserve doit être comprise comme l'expression de notre espoir que, en dépit des obstacles, il lui sera possible de parvenir, en définitive, à un résultat positif.

103. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: J'aurais bien voulu répondre favorablement à l'appel lancé par le représentant des Etats-Unis, qui a demandé qu'on vote sans retard sur le projet de résolution, mais, considérant ce qui a été dit aujourd'hui, je dois malheureusement me réserver le droit de répondre sur plusieurs points. J'essaierai de le faire en partie ce soir.

104. Le distingué représentant — comme je l'ai dit en une autre occasion, je me permets de continuer à l'appeler ainsi — le distingué représentant de la Turquie a déclaré qu'il n'était pas d'humeur à répondre à des questions. Je me demande si nous sommes ici autour de cette table, sur votre invitation, Monsieur le Président, pour agir conformément à notre humeur du moment. Cependant, puisqu'il a posé certaines questions lui-même, j'y répondrai avec plaisir, parce que j'estime qu'il est du devoir de celui qui se trouve à cette table de répondre aux questions qu'on lui pose, surtout lorsqu'elles sont pertinentes. Les questions que le représentant de la Turquie m'a posées ce soir sont pertinentes. Cependant, il n'a pas répondu à la question la plus pertinente.

105. His first question was whether Cyprus—I take it he means the Cyprus Government—would cease to resort to the practice of taking hostages and would do its best to punish the guilty ones. I dealt with this item at some length yesterday in my speech [1136th meeting] which I hoped that the representative of Turkey, if he had not listened to it at that time, could have at least read it later. I emphasized categorically in various contexts in my speech that the Cyprus Government disapproves of the practice of taking hostages whether exercised by Greeks or by Turks. He mentioned one case in which a number of Turks who were supposed to have been taken as hostages were later found; he tried to explain why the Turkish leaders had refused to make a statement declaring that these persons had been found. If they knew that all these persons had been found and that all these things were reported in the Press, I do not see why the Turkish leaders in Cyprus should have turned down a request by the Red Cross to make a statement to the effect that these persons had been found.

106. This morning in the course of my short intervention [1137th meeting], I mentioned another case of three other Turkish Cypriots who were found safe in their homes by the Red Cross. I share the happiness of the Turkish representative that these people were found alive. But my point was, and still is, was not the fact that these persons were alive known by the Turkish leaders? Personally, I hesitate to believe it.

107. In the course of my speech yesterday I tried to make another point: I said that Greeks have been taken as hostages. A certain number of Greek hostages is referred to by the Secretary-General in his report. These Greeks who have been taken as hostages were probably killed, for when the Turkish leaders were questioned about them, they said, "We simply do not have them". I said yesterday that we have never heard the Turkish Government or the Turkish leaders in Cyprus express a word of regret for the Greeks who had been taken as hostages and probably murdered. And having touched for the second time upon this issue, the Turkish representative tonight had again not expressed any regret. I should like to repeat emphatically once more that we disapprove of the practice of taking hostages; and my Government is determined to do its best to put an end to this practice, not only as far as Greeks are concerned, but also as far as Turks are concerned. Only today we were informed from Cyprus that twenty-one Greeks have been taken as hostages by Turkish terrorists and are detained in the village of Louroujina, according to information received from a British officer. The Turkish representative has done his best to prove that what I have been saying—that there is terrorism and intimidation on the part of the Turks at the expense of the Turkish community—is not true. He said that he could not, on the other hand, take much of the time of the Council in order to reply to the allegations that I have made.

108. I will take the Council's time only to mention another incident which occurred today. A Turkish Cypriot who was forcibly removed from his own village earlier—his village was Yerovassa—tried to return to his fields despite warnings by the terrorists that he

105. Sa première question était de savoir si Chypre — j'imagine qu'il entend par-là le Gouvernement de Chypre — cesserait de recourir à la pratique qui consiste à prendre des otages et serait prêt à faire de son mieux pour punir les coupables. J'ai traité assez longuement de cette question dans mon discours d'hier [1136ème séance] et j'espérais que le représentant de la Turquie, s'il ne l'avait pas écouté au moment où je parlais, l'aurait au moins lu plus tard. J'ai déclaré catégoriquement en plusieurs passages de mon discours que le Gouvernement de Chypre réprouve la pratique qui consiste à prendre des otages, que ce soient les Grecs ou les Turcs qui le fassent. Le représentant de la Turquie a parlé d'un cas dans lequel plusieurs Turcs, retrouvés plus tard, auraient été pris comme otages; il a essayé d'expliquer pourquoi les dirigeants turcs avaient refusé de faire une déclaration selon laquelle ces personnes avaient été retrouvées. S'ils savaient qu'elles l'avaient été, et si la nouvelle en avait été diffusée par la presse, je ne vois pas pourquoi les dirigeants turcs à Chypre refusaient de faire, comme la Croix-Rouge le leur demandait, une déclaration selon laquelle on avait retrouvé ces personnes.

106. Dans ma brève intervention de ce matin [1137ème séance], j'ai parlé d'un autre cas, celui de trois autres Chypriotes turcs qui ont été trouvés par la Croix-Rouge sains et saufs dans leurs foyers. Je partage la joie du représentant de la Turquie à l'annonce que ces gens aient été trouvés vivants, mais, ce que j'ai demandé et continue de demander, c'est si les dirigeants turcs ne savaient vraiment pas que ces personnes étaient vivantes. Personnellement, j'ai quelque peine à le croire.

107. Dans mon intervention d'hier, j'ai essayé d'avancer un autre argument; j'ai dit que des Grecs avaient été pris comme otages. Le Secrétaire général parle d'un certain nombre d'otages grecs dans son rapport. Ces Grecs qui ont été pris comme otages ont probablement été tués, car les dirigeants turcs, interrogés à leur sujet, ont répondu: "Nous ne détenons pas ces otages." J'ai dit hier que nous n'avons jamais entendu le Gouvernement turc ou les dirigeants turcs à Chypre prononcer un mot de regret au sujet des Grecs qui ont été pris comme otages et sans doute assassinés. Ayant parlé de cette question pour la deuxième fois, le représentant de la Turquie n'a pas exprimé davantage de regrets ce soir. Je tiens à répéter très fermement, une fois encore, que nous réprouvons cette pratique consistant à prendre des otages et que mon gouvernement est déterminé à faire de son mieux pour l'abolir non seulement pour ce qui est des Grecs, mais aussi pour ce qui est des Turcs. Aujourd'hui seulement me parvient de Chypre la nouvelle que 21 Grecs ont été pris comme otages par des terroristes turcs et sont détenus dans le village de Louroujina, d'après les renseignements reçus d'un officier britannique. Le représentant de la Turquie a fait de son mieux pour démontrer que ce que j'ai dit — à savoir que régnaient le terrorisme et l'intimidation de la part des Turcs aux dépens de la communauté turque — n'était pas vrai. Il a ajouté, d'autre part, qu'il ne pouvait pas retenir longuement l'attention du Conseil pour répondre aux accusations que j'ai portées.

108. Je ne retiendrai l'attention du Conseil que pour mentionner un autre incident survenu aujourd'hui. Un Chypriote turc qui avait été enlevé de force de son village, Yerovassa, a essayé de regagner ses champs malgré les avertissements des terroristes le préve-

would be killed. This man tried to return to his fields today, to his village, to his home, to his normal life, but he was murdered by Turkish terrorists.

109. The second question which I have been asked tonight is whether we should stop the massacre of the Turkish community. In fact, I had in mind to reply to the allegation made by the Turkish representative of the murder of Turks in recent weeks in Cyprus—and all other allegations to this effect. Where is the massacre? A glance at the Secretary-General's report shows that between 26 April 1964 and 8 June 1964 the following people died in Cyprus: four Turkish Cypriots, four Greek Cypriots, two Greek army officers murdered in cold blood at Famagusta by the Turks, and a member of the United Nations Peace-keeping Force—a Finnish soldier killed by the Turks.

110. The next question which I have been asked to reply to tonight is whether we are prepared to see the restoration of constitutional law. It is indeed surprising that now, after some months of fighting, the Turkish Government has suddenly remembered constitutional law and constitutional rule. I wish to comment upon this in connexion with another statement made by the representative of Turkey in the course of his speech yesterday [1136th meeting] when he tried to make the point that the Greek element of the Government, as he expressed it, had ousted the Turkish element in the Government.

111. It is the Turkish element in the Government which has decided to withdraw from the Government, and withhold co-operation from the Government for the simple reason that the policy was to try and create a separate state. Mr. Küçüklük himself, in a statement which he made on 30 December 1963, as soon as the incidents started, said: "I no longer consider myself the Vice-President of Cyprus". It is the ex-Minister of Defence, a Turkish Cypriot who, in January, signed cables as Osman Oreck, General Secretary of the Movement "Cyprus is Turkish". It is the Turkish element in the Government which has withdrawn, in pursuance of the policy of partition and the plan of separation, in collusion with the Turkish Government; for the author of this plan is the Turkish Government.

112. We are now told that the Government of Cyprus should not take action simply because Mr. Küçüklük does not agree, and that according to the Constitution this agreement is necessary. To say the least, it is ridiculous to expect agreement from a leader who started a movement against the existence of the Cyprus State, to expect his consent or to agree to the strengthening of the defence of Cyprus, in the light of the threat of aggression from outside which is being pursued in the same direction—in other words, partition.

113. To say that the Cyprus Government should welcome back members of the Government who have gone out of the Government in order to wreck it and in order to undermine the State, and in order to disrupt the unity of the State in pursuance of a policy is, to say the least, ridiculous. Constitutions do not exist in order to be served; constitutions exist and are created in order to serve. That is my answer to this question.

nant qu'il serait tué. Cet homme a tenté aujourd'hui de retourner à ses champs, à son village, à son foyer, de retrouver sa vie normale, mais il a été assassiné par les terroristes turcs.

109. La deuxième question qu'on m'a posée ce soir était celle de savoir si nous allions mettre fin au massacre de la communauté turque. J'avais précisé l'intention de répondre à l'accusation portée par le représentant turc et selon laquelle il y avait eu des meurtres de Turcs à Chypre au cours des dernières semaines, ainsi qu'à toutes autres allégations dans le même sens. De quel massacre s'agit-il? Un simple coup d'œil sur le rapport du Secrétaire général nous apprend que du 26 avril au 8 juin 1964 les personnes que voici ont été tuées à Chypre: 4 Chypriotes turcs, 4 Chypriotes grecs, 2 officiers de l'armée grecque froidement assassinés à Famagouste par les Turcs, et un membre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix — un soldat finlandais tué par les Turcs.

110. Une autre question qui m'a été posée ce soir est la suivante: sommes-nous disposés à voir rétablir l'ordre constitutionnel? Il est vraiment surprenant que maintenant, après quelques mois de lutte, le Gouvernement turc se souvienne subitement de l'ordre constitutionnel. Ce point-là, je voudrais en parler aussi à propos d'une autre déclaration faite par le représentant de la Turquie dans son discours d'hier [1136ème séance] lorsqu'il a tenté de prouver au Conseil que l'élément grec du gouvernement, comme il l'a dit, avait expulsé l'élément turc du même gouvernement.

111. C'est l'élément turc du gouvernement qui a décidé de s'en retirer et de lui refuser sa coopération pour la simple raison qu'on voulait essayer de constituer un Etat séparé. M. Küçüklük lui-même, dans une déclaration qu'il a faite le 30 décembre 1963, aussitôt après le début des troubles, a dit: "Je ne me considère plus comme le vice-président de Chypre." C'est l'ex-ministre de la défense, un Chypriote turc, qui, en janvier, a signé des télégrammes comme suit: Osman Oreck, secrétaire général du mouvement "Chypre est turque". C'est l'élément turc du gouvernement qui s'est retiré, conformément à la politique de partage, conformément au plan de séparation, de collusion avec le Gouvernement turc, car l'auteur de ce plan, c'est le Gouvernement turc.

112. On nous dit maintenant que le Gouvernement chypriote ne devrait prendre aucune décision simplement parce que M. Küçüklük n'est pas d'accord et que, selon la Constitution, il faudrait son accord. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est ridicule de supposer qu'un dirigeant qui a lancé un mouvement contre l'existence de l'Etat de Chypre consentirait ou donnerait son accord au renforcement de la défense de Chypre en présence d'une menace d'agression de l'extérieur, menace qui va dans le même sens, c'est-à-dire dans le sens du partage.

113. Dire que le Gouvernement de Chypre devrait accepter le retour des membres du gouvernement qui ont quitté ce gouvernement afin de le détruire, afin de saper l'Etat et de briser son unité, conformément à une certaine politique, c'est pour le moins absurde. Les constitutions n'existent pas pour qu'on les serve; les constitutions existent et sont créées pour servir. Telle est ma réponse à cette question.

114. The next question which I have been asked to reply to tonight is whether we would abandon conscription and other measures, and our decision to purchase heavy weapons. This somehow is interrelated with the question to which I have just replied. We must, according to the representative of Turkey—and I see, according to certain other views—abandon the idea of organizing our defence, we must abandon our idea of importing arms, while the Turkish representative is not even in a mood to reply to my question. If the Turkish representative was in a position to reply to my question to the effect that his country does not plan an aggression and an invasion of Cyprus—not that he had the right—then probably one might excuse him for putting forward his question.

115. The Republic of Cyprus is a Member of the United Nations. We have been told that it was Turkey and Greece together that took Cyprus' hand and introduced it to the United Nations. Now Cyprus is in the United Nations and does not require any further introduction. Cyprus is an equal Member of the United Nations. It enjoys the same rights and the same obligations as does Turkey, and if there is any conflict of law or any conflict with regard to any treaty between Member States of the United Nations, then it is the Charter which prevails.

116. In the course of my speeches before the Security Council in March, I have tried to prove this point and I believe that I have done so. Treaties which are concluded between independent countries are subject to the Charter of the United Nations, even more so in the case of treaties which were imposed upon a people before that people became independent and before that people became a Member of the United Nations. Therefore, if the contention of Turkey is that under a treaty it enjoys the right of military intervention in Cyprus, I believe this thought is not only in contravention of the resolutions of the Security Council of 4 and 13 March 1964—and in this respect I welcome the addition in the proposed resolution that Member States should respect the resolutions—but it is also in conflict with the Charter of the United Nations. If the United Nations Charter means something to the Members of this Organization, they have to abide by it and not only pay lip-service to the United Nations and to its organs.

117. I shall not reply to the various points which the representative of Turkey made with regard to the role of the United Nations in Cyprus, especially his criticisms and his inferences and, if I may say so, his insults, in some respects, to the United Nations and to the United Nations organs. But forgive me if I feel that I must take some more of your time in order to put the record straight in my turn.

118. In the course of his speech yesterday the Turkish representative mentioned three cases, as examples of attacks by the Greeks against the Turks. He mentioned the St. Hilarion operation, he mentioned the incident at Paphos and then he mentioned another incident at Ghaziveran. May I consider each one of these cases.

119. The Ktima operation has been presented by the Turkish representative as an unprovoked attack by the Government security forces against the Turks. It seems he has forgotten that prior to the operation

114. Une autre question qui m'a été posée ce soir est celle de savoir si nous renoncerions à la conscription et à d'autres mesures et à notre décision d'acheter des armes lourdes. Cette question est liée dans un certain sens à celle à laquelle je viens de répondre. Selon le représentant de la Turquie, et selon d'autres aussi, me semble-t-il, nous devrions abandonner l'idée d'organiser notre défense, nous devrions abandonner notre intention d'importer des armes, alors que le représentant de la Turquie n'est pas même d'humeur à répondre à ma question. Si le représentant de la Turquie était en mesure de répondre à ma question et de déclarer que son pays ne projette pas une agression et l'invasion de Chypre — non pas qu'il en ait le droit —, on pourrait alors probablement l'excuser de poser sa question.

115. La République de Chypre est Membre de l'Organisation des Nations Unies. On nous a dit que ce sont la Turquie et la Grèce qui, ensemble, ont pris Chypre par la main et l'ont présentée aux Nations Unies. Mais maintenant, Chypre est à l'Organisation et n'a plus besoin d'être présentée. Chypre est un Membre égal aux autres. Chypre a les mêmes droits et les mêmes obligations que la Turquie et, s'il y a un conflit de droit ou un conflit quelconque au sujet d'un traité entre Etats Membres, la Charte prévaut.

116. Dans les discours que j'ai prononcés devant le Conseil de sécurité en mars, j'ai essayé de démontrer ce point, et je crois avoir prouvé son bien-fondé. Les traités conclus entre pays indépendants sont subordonnés à la Charte des Nations Unies, particulièrement lorsqu'il s'agit de traités qui ont été imposés à un peuple avant que ce peuple devienne indépendant et avant qu'il devienne Membre de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, si la Turquie prétend qu'en vertu du traité elle a le droit d'intervenir militairement à Chypre, je crois que cette thèse n'est pas seulement contraire aux résolutions du Conseil de sécurité des 4 et 13 mars 1964 — et à ce sujet je salue l'addition au projet de résolution d'une disposition selon laquelle les Etats Membres doivent respecter ces résolutions —, mais qu'elle est aussi en conflit avec la Charte des Nations Unies. Si la Charte a un sens pour les Membres de l'Organisation, il faut qu'ils la respectent et ne se contentent pas de rendre hommage en paroles aux Nations Unies et à leurs organes.

117. Je ne répondrai pas aux divers arguments avancés par le représentant de la Turquie au sujet du rôle des Nations Unies à Chypre et, notamment, je ne parlerai pas de ses critiques, de ses insinuations, de ses insultes même à certains points de vue, dirigées contre les Nations Unies et leurs organes. Mais on me pardonnera de devoir retenir l'attention du Conseil un peu plus longtemps pour préciser les faits à mon tour.

118. Dans son discours d'hier, le représentant de la Turquie a mentionné trois affaires, à titre d'exemples, a-t-il dit, d'attaques des Grecs contre les Turcs. Il a mentionné l'opération de Saint-Hilarion, l'incident de Paphos et un autre incident qui s'est produit à Ghaziveran. Je prendrai ces affaires l'une après l'autre.

119. L'opération de Ktima a été exposée, par le représentant de la Turquie, comme une attaque non provoquée des forces de sécurité du gouvernement contre les Turcs. Il semble qu'il ait oublié qu'avant

undertaken by the security forces, a sudden attack took place by the Turks in daylight in the markets where people gathered to shop. A number of Greeks were killed and 200 Greek Cypriots, according to the Deputy Commander of UNFICYP, General Carver, were taken as hostages. Thirty Greeks were wounded and seven in all were killed; the firing continued. It was in the light of these circumstances that the Government security forces undertook the operation about which the representative of Turkey thought fit to complain.

120. The second incident which he referred to was the one of Ghaziveran. At Ghaziveran there were Turkish posts on the roads which prohibited freedom of movement through the main roads. There had been repeated warnings and appeals, both by the Cyprus Government as well as by the United Nations Peace-keeping Force, but there was no response. An operation was therefore undertaken with the sole purpose and objective of removing the posts in order to secure freedom of movement on that main trunk-road. In fact, the President of Cyprus had sent the President of the House of Representatives, Mr. Clerides, together with Mr. Spinelli of the United Nations, to the spot in order to secure a cease-fire, which they did.

121. Another example which he mentioned, the last one, was the operation in connexion with the St. Hilarion area. Well, that was a clearly military operation undertaken by the security forces. No villages or villagers were involved in the fight and no non-military people were killed or wounded. Naturally, the representative of Turkey would have complained about this operation, because the Turkish rebels were holding certain areas in the Kyrenia mountain range in the hope, and in accordance with their plan, to be able to facilitate a Turkish invasion by protecting it from within. And it was in this connexion also that I spoke yesterday about the Turkish contingent's present position. The sole purpose of the operation was to free that area.

122. These are the three cases which the representative of Turkey has referred to. Whether it is unlawful to undertake such operations, I would remind him of paragraph 2 of the resolution of 4 March 1964, according to which the Government of the Republic of Cyprus, which has the main responsibility for restoring law and order, should take additional measures to that effect. These operations were within the framework of that resolution.

123. The Turkish representative spoke of the ex-Ambassador of Turkey in Cyprus, Mr. Emin Dirvana. He said that the fact that Mr. Dirvana said there was full co-operation with the Government authorities proved a point; it proved that Turkey's intentions towards Cyprus were good and that Turkey's intentions were to establish conditions of co-operation. It is true that at the time when Mr. Dirvana was the Turkish Ambassador there was co-operation with the Turkish Embassy in Nicosia, but that was not true when the Embassy at Nicosia was taken over by another person. I do not know whether or not it was a coincidence that the lack of co-operation between Cyprus and the Turkish Government started at the point when there was a change of Ambassadors, but in my estimation it was not a coincidence. The new Ambassador of Turkey in Cyprus behaves as if he is

l'opération entreprise par les forces de sécurité une attaque soudaine avait été lancée par les Turcs, en plein jour, sur les marchés où les gens se pressaient pour faire leurs achats. Plusieurs Grecs ont été tués et, selon le Commandant adjoint de la Force des Nations Unies, le général Carver, 200 Chypriotes grecs ont été pris comme otages. Trente Grecs ont été blessés et 7 en tout ont été tués. Les coups de feu ont continué. C'est dans ces conditions que les forces de sécurité du Gouvernement ont entrepris l'opération dont le représentant de la Turquie a cru bon de se plaindre.

120. Le deuxième incident dont il a parlé était celui de Ghaziveran. Autour de Ghaziveran, des postes turcs interdisaient la libre circulation sur les grandes routes. Des avertissements et appels nombreux avaient été lancés à la fois par le Gouvernement de Chypre et par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, mais étaient restés sans réponse. Une opération a donc été entreprise à seule fin de supprimer ces postes pour rétablir la liberté de circulation sur la grande route. En fait, le Président de Chypre avait envoyé sur place le Président de la Chambre des représentants, M. Clerides, avec M. Spinelli, de l'Organisation des Nations Unies, pour assurer un cessez-le-feu; ce qui fut fait.

121. L'autre incident qu'il a mentionné, le dernier, était l'opération dans la région de Saint-Hilarion. Eh bien! il s'agissait là d'une opération de caractère nettement militaire, entreprise par les forces de sécurité. Le combat n'a touché aucun village, aucun habitant des villages, et aucun civil n'a été tué ou blessé. Naturellement, le représentant de la Turquie devait se plaindre de cette opération, parce que les rebelles turcs détenaient certaines zones de la chaîne de montagnes de Kyrenia, dans l'espoir, conformément à leur plan, de pouvoir faciliter une invasion turque en la protégeant de l'intérieur. C'est à ce propos également que j'ai parlé de la position actuelle du contingent turc, dans ma déclaration d'hier. Le seul but de l'opération était de libérer cette région.

122. Voilà les trois affaires dont le représentant de la Turquie a fait état. S'il est illégal de procéder à de telles opérations, je lui rappellerai le paragraphe 2 de la résolution du 4 mars 1964, d'après lequel le Gouvernement de la République de Chypre, qui est responsable au premier chef du maintien et du rétablissement de l'ordre public, est invité à prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires à cette fin. Les opérations mentionnées ont donc eu lieu dans le cadre de cette résolution.

123. Le représentant de la Turquie nous a parlé de l'ancien ambassadeur de Turquie à Chypre, M. Emin Dirvana. Il nous a dit que le fait que M. Dirvana avait déclaré qu'il existait une coopération entière avec les autorités gouvernementales prouvait une chose: que les intentions de ce pays envers Chypre étaient bonnes et qu'elles visaient à établir des conditions de coopération. Il est vrai qu'à l'époque où M. Dirvana était ambassadeur de Turquie il existait une coopération avec l'ambassade de Turquie à Nicosia, mais cela n'est plus vrai depuis que l'ambassade de Nicosia est passée entre les mains de quelqu'un d'autre. Je ne sais si c'est par pure coïncidence que le manque de coopération entre Chypre et le Gouvernement turc a commencé à se manifester au moment du changement d'ambassadeur, mais, selon moi, il ne s'agit pas là d'une coïncidence. Le nouvel ambassadeur de Tur-

the authority himself in the country, and he has been behaving in such a manner not since December 1963, but from the moment he assumed office. We know quite a lot about his activities. We know quite a lot about his meetings with the Turkish leaders and about the directives which he has been giving to them, and we even know of a letter which he has addressed to the Turkish leaders telling them that the line which they should take in the Council of Ministers meetings should be in accordance with the instructions received from him. When on the eve of Christmas 1962 there was the possibility of a solution to the problem of municipalities and the leaders of the Turkish community at that time agreed in principle to the unification of the municipalities, we know what happened: two days later the Turkish leaders in Cyprus changed their minds. The Turkish Ambassador in Cyprus intervened, I suppose not on his own initiative, and the whole agreement was wrecked.

124. I believe that I have said a lot about the role of Turkey. It is one thing to say, as did the Turkish representative, that Turkey is full of good intentions, but of course it is another thing to ascertain and realize and comprehend the facts of the situation. It is exactly the same story when Turkey tries to prove that its policy is always in support of the United Nations and its purposes. But Turkey's actions have proved and do continuously prove exactly the opposite. Even from the very first few days when General Gyani took over command from the British command in Cyprus, he was criticized. At a certain meeting in Strasbourg a Turkish representative said that: "It is a shame that we should allow such a mission in Cyprus to be undertaken by an Indian and not by a European". It was in Strasbourg again, at a certain meeting, that a Turkish representative said: "We should not leave the Cyprus question in the hands of the United Nations. The Cyprus question belongs to another organization".

125. And yet the Turkish representative, Mr. Eralp, said that Turkey pins its hopes on the United Nations, and the Turkish representative who participated in the meeting of the Security Council in March, Mr. Menemencioğlu, said that the goals of the United Nations constituted the cornerstone of Turkish foreign policy.

126. It was only a few months later that General Gyani was stoned in Nicosia by Turkish terrorists. And there have been various banners, "Indian go home", and shoutings of "We do not want the United Nations". And it was only today that the Turkish Prime Minister, in Ankara, spoke of the failure of the United Nations peace-keeping efforts in Cyprus. It was a few weeks earlier that the Turkish Foreign Minister spoke of the failure of the Mediator in Cyprus.

127. I have been in the mood, so I have replied to the questions put to me by the Turkish representative. Should I hope that I am going to get an answer to my question? I doubt it. After all, I do not want to disturb him in his present mood. We know the question; we know the answer. The answer has been given by the defiance of Turkey of the various United Nations reso-

lutions. Chypre se conduit comme s'il était lui-même tout-puissant dans le pays, et il s'est conduit ainsi non pas depuis le mois de décembre 1963, mais depuis le moment où il est entré en fonctions. Nous savons beaucoup de choses sur ses activités. Nous savons beaucoup de choses sur ses rencontres avec les dirigeants turcs et les directives qu'il leur a données, et nous avons même connaissance de la lettre qu'il a adressée aux dirigeants turcs pour leur dire que l'attitude qu'ils devaient prendre aux réunions du Conseil des ministres devait être conforme aux instructions qu'il leur donnait. Lorsque à la veille de Noël 1962 une solution semblait se dessiner au sujet du problème des municipalités, lorsque les dirigeants de la communauté turque à l'époque avaient en principe accepté l'unification des municipalités, nous savons ce qui s'est passé: deux jours plus tard, les dirigeants turcs à Chypre avaient changé d'avis. L'ambassadeur de Turquie à Chypre était intervenu — je ne crois pas que ce fût de sa propre initiative — et l'accord était réduit à néant.

124. Je crois avoir eu beaucoup à dire du rôle de la Turquie. C'est une chose de nous dire, comme l'a fait le représentant de ce pays, que la Turquie est pleine de bonnes intentions, mais bien entendu c'en est une autre de vérifier, de constater et de comprendre les réalités de la situation. C'est exactement la même histoire quand la Turquie essaie de prouver que sa politique n'a pas d'autre but que d'appuyer les Nations Unies et les buts qu'elles visent, mais les actes de ce pays ont prouvé et continuent de prouver le contraire. Depuis les premiers jours où le général P. S. Gyani a pris le commandement détenu auparavant par le commandant britannique à Chypre, il a été critiqué. A une certaine réunion tenue à Strasbourg, un représentant de la Turquie a déclaré: "C'est une honte de permettre qu'une telle mission à Chypre soit dirigée par un Indien et non par un Européen." C'est à Strasbourg encore, à une certaine réunion, qu'un représentant de la Turquie a dit: "Nous ne devrions pas laisser la question de Chypre entre les mains de l'Organisation des Nations Unies. La question de Chypre relève d'une autre organisation."

125. Pourtant, M. Eralp, représentant de la Turquie, nous dit que son pays place tous ses espoirs dans l'Organisation des Nations Unies, et M. Menemencioğlu, représentant de la Turquie qui a participé aux délibérations du Conseil de sécurité en mars dernier, a dit que les buts des Nations Unies constituaient le fondement de la politique étrangère de la Turquie.

126. C'est seulement quelques mois plus tard que des terroristes turcs ont jeté des pierres au général Gyani, à Nicosia. Des bannières diverses ont été déployées avec l'inscription "Indiens, rentrez chez vous", aux cris de "Nous ne voulons pas des Nations Unies". Pas plus tard qu'aujourd'hui, le Premier Ministre turc a parlé, à Ankara, de l'échec des efforts déployés par les Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre. Quelques semaines auparavant, le Ministre des affaires étrangères turc avait parlé de l'échec du Médiateur des Nations Unies à Chypre.

127. Etant d'humeur à le faire, j'ai répondu aux questions que le représentant de la Turquie m'avait posées. Puis-je espérer recevoir une réponse à ma question? J'en doute. Après tout, je ne voudrais pas déranger le représentant de la Turquie de son humeur actuelle. Nous connaissons la question, nous connaissons la réponse. La réponse a été donnée par le

lutions previously. It was given by Turkey when, only a few days after the resolution of 4 March was adopted by the Security Council, new threats of aggression were made. The answer to my question was given again after the second resolution of the Security Council was adopted only a few days later: Turkey repeated its threats of aggression. I think we must admit one thing. The person who is in a position to be quite objective about the whole situation with regard to Cyprus is the Secretary-General himself, and he said that there have been threats of aggression, that there have been threats of landing in Cyprus by Turkish military forces. As to whether Turkey has the right to intervene or not, I think we have dealt with that question at length in the course of the previous meetings of the Security Council, and in the light of that discussion the Security Council resolution of 4 March was adopted. In that connexion may I quote an extract of the Secretary-General's report:

"Such actions are certainly not consistent with the appeal made to all Member States by the Security Council in paragraph 1 of its resolution of 4 March." [S/5764, para. 119.]

As far as my Government is concerned, a more authoritative interpretation of the resolution of 4 March 1964 is not necessary.

128. We thus have to work on the basis that Turkey does not enjoy such a right. It does not enjoy such a right under the Charter of the United Nations. It does not enjoy such a right under the resolutions of the Security Council. And yet the threat is even being repeated in the Security Council itself. Yesterday the Turkish representative said that, after all, these threats are a deterrent. In other words, he is, indirectly, trying to gain the approval of the Security Council for the fact that these threats are, to say the least, necessary in his view. They are a deterrent. I hope that the Turkish representative does not take members of the Security Council to be so naive as to accept that theory.

129. Most of the points which the representative of Turkey made in his speech yesterday were contained in the letters which he circulated to the members of the Security Council, and to those letters he received satisfactory replies. Therefore, I shall not take them up one by one, but I should like to confine myself to certain general remarks.

130. Cyprus is a Member of the United Nations, Cyprus is an equal Member of the United Nations, in the same way as Turkey or any other country. Cyprus will never accept any curtailment of its sovereignty, whether it is through treaties or whether it is through any other action by other parties. Cyprus wants peace. The Cyprus Government wants peace, because the Cyprus Government believes in coexistence and amicable co-operation between Greeks and Turks in Cyprus. It is not we, the Cyprus Government, who want partition and would, therefore, want to prove that Greeks and Turks cannot live together. It is the other side which has that object in mind. The partition policy of the Turkish Government is not a new thing. In the course of the debate in March before the Security Council I gave facts and evidence proving that the policy of the Turkish Government for the partition of Cyprus has been well thought out, has been well prepared, has been set down in a plan—and it is on the

mépris affiché par la Turquie devant les diverses résolutions déjà adoptées par les Nations Unies. La réponse a été donnée par la Turquie quand, quelques jours seulement après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution du 4 mars, de nouvelles menaces d'agression ont été proférées. La réponse a été renouvelée après l'adoption de la deuxième résolution du Conseil, quelques jours plus tard seulement: la Turquie a répété ses menaces d'agression. Je crois qu'il faut reconnaître au moins une chose. La personne qui peut être tout à fait objective devant l'ensemble de la situation à Chypre, c'est bien le Secrétaire général lui-même, et il nous dit qu'il y a eu des menaces d'agression, qu'il y a eu des menaces d'invasion de Chypre par les forces militaires turques. Quant à la question de savoir si la Turquie a ou non le droit d'intervenir, je pense que nous en avons déjà débattu longuement à des séances précédentes du Conseil de sécurité qui, à la lumière de cette discussion, a adopté sa résolution du 4 mars. A ce sujet, je me permettrai de citer un extrait du rapport du Secrétaire général qui déclare:

"De telles actions ne sont certainement pas compatibles avec l'appel que le Conseil de sécurité a adressé à tous les Etats Membres au paragraphe 1 de sa résolution du 4 mars." [S/5764, par. 119.]

Pour ce qui est de mon gouvernement, il n'est pas besoin d'une interprétation plus autorisée de la résolution du 4 mars 1964.

128. Nous devons donc partir du principe que la Turquie ne jouit pas de ce droit. Elle ne jouit pas de ce droit d'après la Charte des Nations Unies. Elle ne jouit pas de ce droit d'après les résolutions du Conseil de sécurité. Pourtant, la menace est répétée devant le Conseil lui-même. Le représentant de la Turquie a dit hier que, après tout, ces menaces avaient un effet de dissuasion. En d'autres termes, il a cherché indirectement à obtenir l'approbation du Conseil de sécurité quant au fait que ces menaces sont nécessaires, selon lui, qu'elles ont un effet de dissuasion. J'espère que le représentant de la Turquie ne croit pas les membres du Conseil assez naïfs pour accepter cette thèse.

129. La plupart des arguments avancés par le représentant de la Turquie dans son discours d'hier figuraient déjà dans les lettres qu'il a adressées aux membres du Conseil de sécurité et auxquelles il a reçu des réponses satisfaisantes; je ne les reprendrai donc pas un par un, mais je me bornerai à quelques observations d'ordre général.

130. Chypre est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Chypre est un Membre égal aux autres, au même titre que la Turquie ou tout autre pays. Chypre n'acceptera jamais que sa souveraineté soit réduite, que ce soit par des traités ou par tous actes quelconques d'autres parties. Chypre veut la paix. Le Gouvernement chypriote veut la paix, parce que le Gouvernement chypriote croit en la coexistence et en la coopération amicale entre les Grecs et les Turcs à Chypre. Ce n'est pas le Gouvernement chypriote qui veut le partage et qui chercherait donc à prouver que les Grecs et les Turcs ne peuvent pas vivre ensemble. C'est l'autre partie qui vise cet objectif. La politique de partage que poursuit le Gouvernement turc n'est pas chose nouvelle. Lors du débat du mois de mars, au Conseil de sécurité, j'ai cité des faits et fourni des preuves qui établissent que la politique de partage de Chypre que le Gouvernement turc poursuit a été longuement mûrie, bien conçue et a fait l'objet d'un

basis of that plan that the Turkish Government and its Turkish agents in Cyprus are trying to go forward. It is in accordance with that plan that Mr. Küçük and his three ex-Ministers withdrew from the Government in order to create a separate State. It is in accordance with that plan—and we have ample evidence to this effect—that the Turkish civil servants were told to withdraw from the Government. It is in accordance with the same plan that the Turkish side has tried to build up separate hospitals and separate services in an effort to create a de facto separate State. And it is in accordance with the same plan that the Turkish contingent has deployed itself—I repeat, deployed itself, not changed position—in order to support this plan of partition. It is in furtherance of the same plan also that the Turkish Government goes on with its threats of intervention and interference.

131. As I said yesterday, no useful purpose whatsoever will be served if the realities of the situation are ignored, because if they are ignored then the United Nations will fail. If the realities of the situation are not ignored but faced, the United Nations will succeed. We want the United Nations to succeed. We want the United Nations to succeed in Cyprus not only in the military field, but also in the political field.

132. And I repeat what I said yesterday: we want a democratic solution in accordance with the principles and purposes of the Charter of the United Nations. What is this solution? I think there is only one, with guarantees for the minorities—not just one minority, but all the minorities—with the rule of Government and the power to decide on the political administration of the country in the hands of the majority, as is the case in every other country of the world. We do not see the reason why, in our small island, the same principles which have been applied in every case since the war should not apply in the case of Cyprus. We do not see any reason why in Cyprus we should be subject to threats, subject to interferences and subject to interventions by anyone.

133. We demand the rights which have been granted to all, while having in mind and to our credit, I believe, an additional reason. We demand them because the Cypriots were among those who sacrificed themselves in the course of the last war so that the Charter of the United Nations might come into being. I do not wish to remind you of the role of Turkey in the course of the last war. We demand that these rights, for which people have died all over the world, be implemented in the case of Cyprus. The minorities have nothing to fear. We shall give them guarantees. But the majority must rule and the majority must decide upon the future of the country.

134. It is through this solution that lasting peace will come to Cyprus, and it is through the policy of Turkey, that is, partition, that there will be no peace and there will be war. That I can guarantee to you, Mr. President.

135. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): I am afraid that the tone and the words of my distinguished colleague, the representative of Turkey, when he spoke earlier in this meeting of the relations be-

plan bien élaboré. C'est dans le cadre de ce plan que le Gouvernement turc et ses agents turcs à Chypre essaient d'aller de l'avant. C'est conformément à ce plan que M. Küçük et ses trois anciens ministres se sont retirés du gouvernement afin de créer un Etat séparé. C'est conformément à ce plan, comme nous en avons de nombreuses preuves, que les fonctionnaires turcs ont reçu pour instructions de se retirer de l'administration. C'est conformément à ce plan que les Turcs ont cherché à bâtir des hôpitaux séparés et à organiser des services séparés, pour essayer de créer de facto un Etat séparé. C'est toujours conformément à ce plan que le contingent turc s'est déployé — je dis bien qu'il s'est déployé, je ne dis pas qu'il a changé de position — pour assurer un soutien en faveur de ce plan de partage. C'est également pour assurer l'exécution de ce même plan que le Gouvernement turc continue de proférer des menaces d'intervention et d'ingérence.

131. Comme je l'ai dit hier, rien ne servira d'agir au mépris des réalités de la situation, car si nous les méconnaissions les Nations Unies échoueraient. Si nous ne fermons pas les yeux sur les réalités de la situation et si nous y faisons face, les Nations Unies réussiront. Nous voulons que les Nations Unies réussissent; nous voulons qu'elles réussissent à Chypre non seulement dans le domaine militaire, mais aussi dans le domaine politique.

132. Je répète ce que j'ai dit hier: nous voulons une solution démocratique, conforme aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Quelle est cette solution? Je crois qu'il n'y en a qu'une seule, celle qui comporte l'octroi de garanties aux minorités — non pas simplement à une minorité, mais à toutes les minorités — et où l'autorité gouvernementale et le pouvoir de prendre des décisions en ce qui concerne l'administration politique du pays appartiennent à la majorité, comme c'est le cas dans tous les autres pays du monde. Nous ne voyons pas pourquoi, dans notre petite île, les principes qui ont été appliqués dans tous les cas depuis la guerre ne devraient pas s'appliquer dans le cas de Chypre. Nous ne voyons pas pourquoi Chypre devrait être l'objet de menaces, d'ingérences ou d'interventions de la part de quiconque.

133. Nous réclamons les droits qui ont été accordés à tous et nous les réclamons en nous appuyant, je crois pouvoir le dire, sur une raison supplémentaire. Nous les réclamons parce que les Chypriotes étaient parmi ceux qui se sont sacrifiés, dans la dernière guerre, pour que la Charte des Nations Unies voie le jour. Je ne rappellerai pas quel a été le rôle de la Turquie dans la dernière guerre. Nous réclamons que ces droits, pour lesquels des hommes sont morts dans le monde entier, soient respectés dans le cas de Chypre. Les minorités n'ont rien à craindre. Nous leur donnerons toutes garanties. Mais la majorité doit gouverner, et la majorité doit décider de l'avenir du pays.

134. C'est par cette solution qu'une paix durable pourra s'établir à Chypre et c'est par la politique turque de partage qu'il n'y aura pas de paix, qu'il y aura la guerre. Cela, je peux vous en donner l'assurance, Monsieur le Président.

135. M. BITSIOS (Grèce): Je crains que le ton et les paroles que mon distingué collègue le représentant de la Turquie a employés tout à l'heure pour aborder la question des relations entre nos deux pays n'aient trahi

tween our two countries, has betrayed the deeper feelings of his Government towards Greece.

136. Mr. Eralp spoke of friendship, yet almost in the same breath he admitted that his Government had deliberately denounced a Treaty of Establishment which had existed between our countries since 1930 and that his Government had taken measures against two persons who, in the final analysis and whatever Greece's attitude might be, lived in Istanbul and were in no way responsible for Greek policy and were entirely innocent. I am at a loss to know just how this punitive expedition against innocent persons can serve the needs of the Turkish Government's policy.

137. Mr. Eralp expressed respect for the Oecumenical Orthodox Patriarchate, yet we know that two Metropolitans, members of the Holy Synod, deported without due form or process, have found refuge in this very country. No specific charge was made when this action was taken. It has been said that these prelates had engaged in subversive activities, but they did not have the benefit of any form of appeal. They were not officially notified of the charges against them. They were not able to put forward their own arguments. In a word, they were not given the benefit of the procedure which is supposed to be followed in every country by the accuser with regard to the accused.

138. Mr. Eralp has accused me of giving my support to the Minister for Foreign Affairs of Cyprus. He, who so eloquently presented the case of his Turkish compatriots in Cyprus, who justified what was completely unjustifiable and who could not find enough words of condemnation for what was done by one side only in the dispute, he it is who has accused me and at the same time my Government of giving moral support to Cyprus. Turkey, however, as Mr. Eralp has said, is ready to do a great deal more than give its moral support; it is ready to invade the island of Cyprus. And when the Minister for Foreign Affairs of Cyprus—the representative, when all is said and done, of a tiny country compared with a Power like Turkey, asked him the following question: "Give us the assurance that Turkey would not invade Cyprus", Mr. Eralp replied: "I am in no mood to answer questions".

139. The question however, was also put to the representative of Turkey by another representative, by a permanent member of the Security Council, Mr. Fedorenko, who told him: "We cannot tolerate such a state of affairs so close to the Soviet frontier".

140. My Government was and is in a mood to answer, and it has summed up its policy in a very simple sentence: "Our policy", the Prime Minister of Greece has declared, "is one of peace and, if we are attacked, one of defence". I hope with all my heart that Mr. Eralp will remember those words when he leaves this room.

141. It seems to me that I must also answer another charge, for Mr. Eralp has accused my country of having expansionist ambitions. He was probably referring to what he said yesterday: namely, since 1955 the Greek Government has supported self-determination. I must say I find it hard to feel ashamed of this, for self-determination was first conceived in Greece thirty centuries ago and has since been adopted almost everywhere. Today, it is one of the noblest principles of the United Nations Charter and represents a peaceful means of determining the will of the vast

les sentiments plus profonds qui animent son gouvernement à l'égard de la Grèce.

136. M. Eralp a parlé d'amitié et, presque dans la même phrase, il a avoué que son gouvernement a délibérément dénoncé un traité d'établissement existant entre nos deux pays depuis 1930, pour procéder ensuite à la prise de mesures à l'encontre de deux personnes qui, au fond, et quelle que fût l'attitude de la Grèce, vivaient à Istanbul et étaient tout à fait étrangères à cette politique et tout à fait innocentes. Je me demande en vertu de quel concept cette expédition punitive contre des personnes innocentes peut répondre aux besoins de la politique du Gouvernement turc.

137. M. Eralp a exprimé des sentiments de respect à l'égard du Patriarcat oecuménique orthodoxe, alors qu'on sait que deux métropolites, membres du Saint-Synode, expulsés sans autre forme de procès, ont trouvé refuge ici même, dans ce pays. On n'a formulé aucune accusation concrète en prenant cette mesure. On a dit que ces prélats s'étaient livrés à des activités subversives. Ils n'ont eu l'avantage d'aucun recours. Ils n'ont pas pu entendre officiellement les accusations formulées à leur encontre. Ils n'ont pas eu la possibilité d'exposer leurs arguments. En un mot, ils n'ont pas eu le bénéfice de la procédure adoptée dans tous les pays par l'accusateur à l'égard de l'accusé.

138. M. Eralp m'a accusé d'avoir prêté mon appui au Ministre des affaires étrangères de Chypre; lui qui a si éloquemment présenté le cas de ses compatriotes à Chypre, qui a justifié l'injustifiable, qui n'a pas trouvé assez de mots de condamnation pour ce qui est fait d'un côté seulement, il m'a accusé et il a accusé en même temps mon gouvernement d'accorder un appui moral à Chypre. Mais la Turquie — et M. Eralp l'a dit — est prête à faire beaucoup plus que d'accorder son appui moral; elle est prête à envahir l'île de Chypre. Et quand le Ministre des affaires étrangères de Chypre, le représentant, au fond, d'un pays minuscule si on le compare à une puissance comme la Turquie, lui pose la question suivante: "Donnez-nous l'assurance que vous n'allez pas nous envahir", M. Eralp lui répond: "Je ne suis pas d'humeur à vous répondre".

139. Mais la question a été posée au représentant de la Turquie par un autre représentant, par un membre permanent du Conseil de sécurité, par M. Fedorenko, qui lui a dit: "Je ne peux pas tolérer cet état de choses aux confins de mon pays, si près des frontières soviétiques."

140. Mon gouvernement a été et est d'humeur à répondre et il a formulé sa politique dans une phrase très simple: "Notre politique, a déclaré le Premier Ministre de Grèce, est la paix et, en cas d'attaque, la défense." J'espère de tout cœur que M. Eralp aura en mémoire ces paroles en quittant cette salle.

141. Il me semble que je dois aussi répondre à une autre accusation. M. Eralp a accusé mon pays d'avoir des visées expansionnistes. Il se référait probablement à ce qu'il a mentionné hier, c'est-à-dire que, depuis 1955, le Gouvernement grec était partisan de l'autodétermination. J'arrive difficilement à rougir, je l'avoue. En effet, l'autodétermination a été conçue en Grèce, il y a 30 siècles; elle a été ensuite adoptée un peu partout; elle est aujourd'hui l'un des principes très nobles de la Charte des Nations Unies et elle constitue le moyen pacifique de déterminer la volonté

majority of peoples. Partition—"Taksin"—can only be imposed by force. That is the great difference. It is not I who is responsible for this difference, but the Charter.

142. It is true that Greece, as a founder Member of the United Nations, bears a certain amount of responsibility for what is written in the Charter. I accordingly accept that responsibility on behalf of the youth of Greece and its allies who laid down their lives in order that this principle might be enshrined in the Charter and in order that all of us—yes, all of us, including my dear colleague Mr. Eralp—might today live in freedom and human dignity.

143. Mr. ERALP (Turkey): I shall not be long. Much has been made of the expression I used when I said I was not in the mood to answer questions. I do not believe that anyone here is in the mood to have the same questions repeated and the same answers given. The answers to the questions that have been put to me have been very explicitly stated in the speech I made yesterday and in the statement I made today. I believe that these trumped-up charges and unsubstantiated recriminations could go on forever, and the hour is late. I could speak for two hours in rebuttal of all the things that have been said and the charges that have been levelled against me, but I think a careful perusal of the statements I have made up to now will reveal the answers.

144. I would like to dwell only on one word which will illustrate the whole mentality of the Greek Cypriot Government. The Minister for Foreign Affairs of Cyprus said constitutions are made not to be served, but to serve. In other words, they are useful as long as they serve their purpose, then you can discard them. I believe, by the same token, that the United Nations Charter is being treated in the same way. So long as it serves the purpose of the Greek Cypriot Government, it is all right; if not, then you must see to it that it does serve your purpose.

145. I do not believe there is any purpose in going on with this. I think that the members of the Security Council, by reading carefully the statements made by one side or the other, can arrive at the right conclusion.

146. The PRESIDENT (translated from French): There are no more speakers on my list. I suggest that the Security Council meet tomorrow at 10.30 a.m. when a decision must be taken on draft resolution S/5776/Rev.2.

It was so decided.

The meeting rose at 7.5 p.m.

de la grande majorité des peuples. Le partage — le "Taksin" — ne peut, lui, être imposé que par la force. Voilà la différence. Ce n'est pas moi, mais la Charte qui est responsable de cette différence.

142. Il est vrai que la Grèce, en tant que pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a une certaine responsabilité pour ce qui est écrit dans la Charte. De ce point de vue, j'accepte cette responsabilité au nom de la jeunesse de la Grèce et de ses alliés qui ont sacrifié leurs vies pour que ce principe figure dans la Charte et pour que tous, aujourd'hui, nous puissions vivre libres, dans la dignité humaine; tous, y compris mon cher collègue M. Eralp.

143. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je serai bref. On a tiré grand parti de l'expression dont je me suis servi lorsque j'ai dit que je n'étais pas d'humeur à répondre à des questions. Personne ici, je crois, n'est d'humeur à écouter répéter les mêmes questions et à entendre les mêmes réponses. Les réponses aux questions qui m'ont été posées ont été données de façon très explicite dans mon discours d'hier et ma déclaration d'aujourd'hui. J'imagine que les accusations fausses et les récriminations dénuées de fondement pourraient se poursuivre indéfiniment, et il se fait tard. Moi-même, je pourrais passer deux heures à réfuter tout ce qui a été affirmé et toutes les accusations qui ont été portées contre moi, mais je pense qu'un examen approfondi des déclarations que j'ai faites jusqu'à maintenant fournira les réponses.

144. Je désire pourtant relever une parole qui illustre bien la mentalité du Gouvernement chypriote grec. Le Ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Kyprianou, a dit que les constitutions n'existent pas pour qu'on les serve, mais sont créées pour servir. En d'autres termes, les constitutions sont utiles aussi longtemps qu'elles servent vos fins: ensuite, vous pouvez les écarter. De même, je suppose, la Charte des Nations Unies subira un sort identique. Tant qu'elle sert le but du Gouvernement chypriote grec, elle est parfaite; sinon, vous devez vous arranger pour qu'elle serve votre but.

145. Il est bien inutile, je crois, de poursuivre cet argument. Les membres du Conseil de sécurité pourront parvenir à la conclusion juste en lisant avec soin les déclarations faites de part et d'autre.

146. Le PRESIDENT: La liste des orateurs est épuisée. Je suggère que le Conseil de sécurité se réunisse demain matin, à 10 h 30; au cours de cette séance, le Conseil devra se prononcer sur le projet de résolution S/5776/Rev.2.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.